

Léonce de Lavergne, économiste, homme politique et homme de lettres

Jean BARTHÉLEMY

Né le 24 janvier 1809 à Bergerac, au hasard des affectations de son père, modeste fonctionnaire des impôts, Léonce de Lavergne est mort à Versailles le 18 janvier 1880.

Le XIX^e siècle, de Napoléon à Jules Grévy, est tout entier dans cette vie. La vie très riche d'un homme éminemment représentatif de son temps et de l'esprit d'une époque imprégnée d'histoire et de politique autant que de littérature, d'art et de science, d'intellectualité et de spiritualité. Non pas un « grand homme », comme ceux qu'il a côtoyés et dont il fut l'ami, mais assurément une grande figure, une personnalité hors du commun, qui a su imposer sa marque dans l'histoire.

Pourtant, rien dans ses origines ne prédisposait le jeune Louis-Gabriel Guilhaud, car tel était son patronyme révélé par son état civil, à une telle destinée. Sa famille était de petite bourgeoisie terrienne, trouvant ses racines dans les Charentes, maritimes et limousines.

Léonce était son prénom d'usage, coutumier dans les campagnes du pays d'Oc. Quant à son nom, c'est son père qui avait ajouté à Guilhaud « Delavergne » afin de se distinguer de ses frères, et, suivant un usage déjà ancien et devenu pérenne, désignant un lieu, ou une terre, un toponyme, en l'occurrence le bord de la rivière par extension du nom de l'arbre qui y pousse, la vergne, que l'on nomme aulne en pays d'oïl. Léonce avait adopté ce nom double, et c'est en arrivant à Paris au début des années 1830 qu'il détacha le « De » de Delavergne pour en faire une particule, et de la sorte se grandir dans le monde, avant de laisser choir « Guilhaud ». Là encore la pratique était courante (Danton signait bien ses mémoires d'avocat aux Conseils : « d'Anton » !), et Balzac, d'origine paysanne tarnaise, s'était lui-même très tôt affublé d'une particule, comme chacun sait. Ce qu'on sait moins, c'est que, dans le dessein d'atteindre Rémusat à travers Lavergne, ce même Honoré « de » Balzac, dans un méchant pamphlet paru dans l'une des feuilles éphémères qu'il dirigeait, *la Revue parisienne* du 25 août 1840, accusera celui-ci d'avoir usurpé son nom, le moindre de ses forfaits, à l'en croire, avant de reconnaître implicitement son erreur à la suite d'une visite que Lavergne lui avait faite.

En 1813, Léonce découvrait Toulouse où son père venait d'obtenir un emploi à l'octroi de la ville, quand sa mère y prenait en gérance un bureau de tabac. La fortune, on s'en doute, n'était pas au bout de ce chemin. Mais, pour ce tout jeune enfant, il existait là-bas une lueur d'espoir dans la personne d'un parent venu de Corrèze enseigner dans une de ces institutions privées appréciées par la bourgeoisie locale, dénommée Saint-Martial. Ce parent proche était encore jeune,

mais il bénéficiait déjà d'une réputation flatteuse auprès des meilleures familles de la Ville rose, lesquelles avaient fait de lui le précepteur de leur progéniture. Il se nommait François Sauvage. D'emblée, l'enfant se blottit sous son aile!¹

La gloire d'un petit provincial

Par la grâce de son illustre protecteur gersois, l'abbé de Montesquiou², Sauvage est, en 1820, nommé par collation professeur agrégé de rhétorique au collège royal de Toulouse. Il y place aussitôt le jeune Lavergne, qui ne tardera pas à y briller au firmament, en compagnie de deux aînés avec lesquels il se liera d'amitié : le limougeaud Léon Faucher³ qui restera son ami le plus proche, et le gersois Bernard Adolphe Granier de Cassagnac⁴, lequel se révélera rapidement un rival, un faux ami.

Ce fut, localement, pour les trois jeunes héros, l'assurance d'une gloire qui leur permit bientôt d'enseigner à leur tour dans ces mêmes institutions privées (Saint-Raymond, Saint-Martial, Charlemagne), et de devenir eux aussi précepteurs des enfants des grandes familles toulousaines.

C'est par plusieurs voies successives que la vraie gloire vint au jeune Lavergne.

-
- 1 Sauvage a entretenu sa vie durant une abondante correspondance avec Lavergne, laquelle a constitué une source de première main pour la présente étude (archives de l'auteur). Il fut un personnage influent de la scène toulousaine, comme le relevait, lors de la séance publique annuelle de l'Académie française du 2 août 1877, son secrétaire perpétuel Camille Doucet, qui présentait pour un prix un ouvrage posthume de Sauvage : « *Doyen de la faculté des lettres de Toulouse, très populaire, très aimé et très considéré dans une ville éminemment littéraire et passionnément académique ...* »
 - 2 L'abbé de Montesquiou, né en son château de Marsan, près d'Auch en 1756, député du clergé aux états généraux (le « *petit serpent enjôleur* », selon Mirabeau), membre du gouvernement provisoire en 1814, rédacteur de la Charte, « *ministre le plus important de la première Restauration* » (Benoît Yvert), prend avec lui Guizot que lui a présenté Royer-Collard, le père des doctrinaires, comme secrétaire général de son ministère de l'Intérieur, lançant ainsi sa carrière ; nous verrons tout ce que Lavergne devra à Guizot.
 - 3 Léon Faucher (1803-1854), agrégé de philosophie en 1827, journaliste à Paris, député de la Marne, ministre de l'Intérieur du Prince-Président de décembre 1848 à mai 1849, puis d'avril à octobre 1851 où il exerce *de facto* les fonctions de principal ministre. Voir la belle biographie que Lavergne consacra à son ami (*Revue des Deux Mondes*, 1855, p. 204).
 - 4 Bernard Adolphe Granier de Cassagnac, qui ne fut pas étranger au pamphlet précité de Balzac dirigé contre Lavergne, né en 1806 à Avéron-Bergelle, mort en 1880, la même année que Lavergne, d'une famille de gentilshommes verriers, deviendra lui aussi, sans doute par Rémusat, un proche de Guizot qui l'emploiera comme secrétaire du comité des travaux historiques et scientifiques ; ses ouvrages sur l'esclavage dans les colonies le désignent à l'attention de Louis-Philippe qui l'envoie aux Antilles lui faire rapport sur cette question, il y épouse une riche créole ; critique littéraire au *Journal des Débats* et à *La Presse*, il se lie d'amitié avec Victor Hugo ; il soutient Louis-Napoléon dont il devient un confident ; député bonapartiste du Gers de 1852 à 1870, puis de 1876 à 1880, ennemi juré de la République qu'il nomme « *la guenue* », ses fils et petit-fils lui succéderont dans son siège ; auteur d'une excellente *Histoire des Girondins et des massacres de Septembre*, précieuse sur ce dernier sujet.

Ce fut d'abord, à 20 ans à peine, l'obtention en 1829 et 1830 de tous les prix de prose et de poésie mis au concours par la vénérable Académie des Jeux floraux où, dix ans plus tôt, plus jeune encore, Victor Hugo avait, le second dans l'histoire, décroché le Lys d'Or qui orna longtemps la cheminée de son salon ⁵. Le couronnement fut pour Lavergne la remise de l'Églantine d'Or par les mains d'Eugénie de Guérin ⁶, sous les ovations du Tout-Toulouse, en suite d'un rapport très élogieux du secrétaire perpétuel, le baron Joseph de Malaret ⁷, qui lui ouvrit les portes des salons toulousains, y compris, celui, très huppé, de Madame d'Hargicourt, belle-sœur de Madame du Barry. Élu aussitôt maître ès-jeux, Lavergne n'attendit guère pour être, dès 1831, nommé mainteneur.

L'année suivante, cet esprit ouvert à toutes les formes de la pensée et mêlant toujours la réflexion à l'action, eut l'idée, partagée avec son ami Alexandre Du Mège, de créer, dans une région fort riche en antiquités de toutes sortes, une société dédiée à l'archéologie sur le modèle récent de la Société des antiquaires de Normandie fondée par Arcisse de Caumont. Ainsi vit le jour la toujours active Société archéologique du midi de la France, dont les trois dirigeants fondateurs furent le marquis de Castellane, personnalité marquante de la cité palladienne, président, Lavergne et le sulfureux Du Mège, secrétaires généraux.

Cette société archéologique devint elle-même un modèle pour les sociétés savantes de province. Lavergne, plus tard, ne manquera pas d'inciter Guizot, dans le cadre de sa grande politique patrimoniale, à promouvoir le développement des sociétés de cette nature.

Dans le même temps, Lavergne fut l'initiateur et le maître d'œuvre, à Toulouse, des deux premiers congrès scientifiques organisés en France, dans un esprit délibérément décentralisateur, autre facette essentielle, déjà présente, de sa personnalité foisonnante.

5 « *Toulouse la romaine, où dans des jours meilleurs, j'ai cueilli tout enfant, la poésie en fleurs* » (*Les Feuilles d'automne*). Hugo avait au sein de cette académie, qu'il appelait la deuxième académie de France (voir, entre autres : Caroline Barrera, *Les Sociétés savantes de Toulouse au XIX^e siècle, 1797-1865*, éd. du CTHS, 2003), deux mentors : Jules de Rességuier, légitimiste, auditeur au Conseil d'État, dont il resta l'intime ami jusqu'à la mort de celui-ci, et Alexandre Soumet, dont il permit l'élection à l'Académie française en sacrifiant sa *Muse française*, organe du romantisme, au grand dam de son ami Vigny.

6 Eugénie de Guérin (1805-1848), sœur du poète Maurice de Guérin, elle-même poétesse, connue pour son *Journal intime*, et par la biographie de Mgr Barthès (1929), leur souvenir étant perpétué dans leur château du Cayla, près d'Albi, devenu un émouvant musée, d'esprit très romantique.

7 Joseph de Malaret (1770-1846), maire de Toulouse sous l'Empire, député de la Haute-Garonne, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux, arrière-grand-père de Camille et Madeleine d'Ayguésives de Malaret immortalisées par leur grand-mère, Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur, sous le nom de *Petites filles modèles* (Librairie Hachette et Cie, 1858 : « *Mes petites filles modèles ne sont pas une création : elles existent bien réellement* »).

Mais les fleurs de Clémence Isaure⁸, si elles comblaient l'orgueil de Lavergne, ne haussaient pas ses finances. Il pouvait compter sur le soutien de Sauvage, qui fut constant sa vie durant, mais non illimité.

Lavergne s'installa, très jeune, comme imprimeur et libraire rue Saint-Rome dans un local assez vaste pour y recevoir, dès que la gloire fut venue, le Tout-Toulouse qui venait s'y retrouver pour commenter l'actualité politique et littéraire dans ce qu'il était convenu d'appeler dans ce milieu « l'arrière-boutique ».

Il devint rapidement, grâce à Sauvage, et comme lui, rédacteur de l'influent *Journal de Toulouse, politique et littéraire* en qualité de critique littéraire, Cassagnac se réservant la rubrique historique. Voyant dans ce journal une source de revenus, il en fit l'acquisition en 1833 avec l'aide financière d'un ami d'enfance fortuné. De cet hebdomadaire, il fit un quotidien de grande réputation, Sauvage en devenant le principal pilier. Bien que le journal rapportât moins qu'escompté, Lavergne en conserva la propriété sa vie durant.

À la vérité, Lavergne n'aimait pas ce journalisme de l'instant qui évitait de prendre parti sur les grandes questions pour ne mécontenter personne. Il lui opposait le journalisme de « revue », disons de doctrine ou de pensée, de nature à assurer les grandes réputations. C'est pourquoi dès la fin de l'année 1832 – il était âgé de 23 ans – il avait, avec le même soutien financier, fondé sa propre revue, qu'il nomma *Revue du Midi*, laquelle vécut jusqu'en 1838. C'est là qu'il écrivit, entre autres, une série d'articles sur les œuvres contemporaines et assez confidentielles du lyonnais Pierre Simon Ballanche, philosophe chrétien qu'il appelait son « maître »⁹.

Lavergne parvint à établir un premier lien avec Ballanche par le truchement de son ami Faucher¹⁰, lequel, jeune agrégé de philosophie, avait choisi dès 1826 de s'installer à Paris pour y mener une carrière de journaliste tant politique que littéraire (*Le Temps*, *Le Constitutionnel*, *Le Courrier français*, *La Nouvelle Minerve*...). Le journalisme, cible préférée de Balzac, sans doute parce que « la presse, c'est la France nouvelle »¹¹ ! Le journalisme, c'est alors l'instrument d'une génération qui se considère comme une boussole des consciences. Faucher, dans cet esprit, avait formé autour de lui un cercle d'intellectuels lui ayant ouvert

8 Clémence Isaure est un personnage médiéval semi-légendaire, à qui on attribue la fondation ou la restauration des Jeux floraux de Toulouse au début du xv^e siècle grâce à un legs par lequel la ville de Toulouse décernerait chaque année des fleurs d'or et d'argent aux meilleurs poètes [NdE].

9 Voir Jean-Jacques Ampère, *Ballanche*, A. René et Cie, 1848 ; Ampère, devenu un très proche ami de Lavergne en suite de leur rencontre à l'Abbaye-aux-Bois (v. *infra*), cite dans cet ouvrage le « brillant travail de M. de Lavergne » ; sur Ampère, voir notamment : Sainte-Beuve, « Jean-Jacques Ampère », *Nouveaux Lundis*, tome XIII, Michel Lévy Frères, 1870, p. 182.

10 La correspondance inédite de Lavergne et de Faucher est d'un grand intérêt sur leurs projets communs, leur positionnement politique, leur conception du journalisme et la carrière de Faucher (coll. de l'auteur).

11 A. Dupront, « Thiers », in *Hommes d'État*, 3^e vol., postface de L. Febvre, Desclée de Brouwer, 1936, p. 514.

l'accès à Ballanche, qui se voyait, sans excès de modestie, comme un maître à penser de cette génération.

Ayant, par ses échanges de correspondance, conquis l'estime et l'amitié de Ballanche, c'est par ce canal que la gloire précoce d'un jeune homme de province lui permit d'approcher le personnage le plus considérable dans ces premiers temps du romantisme, mieux encore de susciter son amitié : Chateaubriand, qui appelait Ballanche son « *vieux compagnon* ». Séduit par la profondeur de l'analyse qu'il avait faite de son œuvre, Ballanche avait introduit Lavergne dans le saint des saints, le petit salon de Madame Récamier à l'Abbaye-aux-Bois, où trônait celui que Stendhal nommait avec une once de méchanceté le « *Grand Lama* ».

Lavergne eut ainsi le privilège insigne d'assister, en février 1834, à la première lecture des *Mémoires d'outre-tombe* en présence de l'auteur, parmi les fidèles des fidèles, outre Ballanche et Jean-Jacques Ampère, les deux chevaliers servants de la « *Belle des Belles* », Mathieu de Montmorency et Sosthène de La Rochefoucauld, le duc Paul de Noailles, Sainte-Beuve, Edgar Quinet, l'abbé Gerbet, Dubois, fondateur du *Globe*, Charles Lenormant, Amable Tastu¹² ... Nombre de futurs académiciens, mais surtout gens de plume invités à retracer l'événement pour l'édification du public. En somme, une opération publicitaire bien agencée.

Lavergne ne manquera donc pas de faire paraître, dans le numéro d'avril 1834 de sa *Revue du Midi*, un article abondant, lyrique, un rien flagorneur mais remarquable de style et de pensée, intitulé : « M. de Chateaubriand à l'Abbaye aux Bois », publié dans le courant de la même année dans un ouvrage collectif intitulé *Lectures des Mémoires de M. de Chateaubriand, ou Recueil d'articles publiés sur ces mémoires, avec des fragments originaux*¹³.

Ce texte de Lavergne est clairement inspiré de la philosophie de Ballanche, qualifié de « *Janus de la Contre-Révolution progressiste* » par Paul Bénichou¹⁴. Penseur de la « *palingénésie sociale* », Ballanche théorise cette épopée de l'humanité qui se résume à une lutte impitoyable du passé et de l'avenir, allant de déchéance en renaissance, de chute en régénération, d'expiation en rédemption, pour amener l'homme à s'élever à la hauteur de son destin, ce qui requiert dans la société le consentement des gouvernés comme condition d'un gouvernement légitime, la nécessité que le pouvoir sorte du peuple lui-même, de là l'abolition de la peine de mort, voire de toute peine... Cette vision de la société continuera d'inspirer

12 Voir : Edouard Herriot, *Madame Récamier et ses amis*, NRF, Gallimard, 1934, p. 784-485 (« *un pavé sur une rose* » selon l'aimable Clemenceau), en réalité, un ouvrage charmant sur une icône du siècle, issu de la thèse de doctorat du normalien Herriot.

13 Publié à des fins évidemment publicitaires chez Lefèvre, cet ouvrage « *assez rare* », observait Herriot, avait été coordonné par le secrétaire de Chateaubriand, le célèbre Hyacinthe Pilorge, et préfacé par Désiré Nisard, jeune journaliste au *National* d'Armand Carrel, agrégé de lettres, contempteur de Victor Hugo, et renvoyé à son néant intellectuel supposé par la plume impitoyable d'Éric Chevillard (*Démolir Nisard*, Les éditions de Minuit, 2006).

14 P. Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain, 1750-1830*, NRF, Gallimard, 1996, p. 162.

Lavergne tout au long de sa vie. Chateaubriand, d'ailleurs, en a sans doute retiré aussi l'idée que ses *Mémoires* représenteraient « l'épopée des temps modernes »¹⁵.

Chateaubriand, qui adresse à Lavergne une lettre exprimant sa gratitude dans son style inimitable, mélange d'emphase et de magnificence¹⁶. Chateaubriand qui entretient pendant quatre ans une correspondance amicale et protectrice avec Lavergne¹⁷. Il lui avait instamment proposé de devenir collaborateur au *Journal des débats* de ses amis Bertin qui avaient donné leur accord sur la base de conditions financières intéressantes. Mais, outre, entre autres, la présence de Cassagnac dans la rédaction de ce journal, Lavergne avait déjà, à l'initiative de Faucher devenu ami de Buloz, pris langue avec celui-ci en vue de publier des articles de fond dans la *Revue des Deux Mondes*, dont M. Gabriel de Broglie assure qu'elle incarnait au mieux l'indépendance et la modération, et défendait le parti de l'intelligence¹⁸. Il fut, de cette illustre *Revue*, un des collaborateurs les plus constants.

Chateaubriand exprima à Lavergne son souhait de visiter « votre admirable Toulouse » en sa compagnie. En juillet 1838, Lavergne l'accueillit dans sa ville, y fut son cicérone, déjeuna seul avec lui, l'accompagna à l'Académie des Jeux floraux où l'Enchanteur reçut un accueil mémorable et lui offrit enfin un grand dîner suivi d'une réception animée par la belle voix de son amie Honorine Gasc¹⁹. Pendant ce séjour, Chateaubriand avait été l'hôte, à l'hôtel de France, d'autres amis de Lavergne, le comte Adolphe de Castelbajac, président à la cour royale, que Lavergne avait reçu aux Jeux floraux l'année précédente, et de son épouse, née Léontine de Villeneuve, que l'Enchanteur souhaitait revoir. Elle était en effet la mystérieuse « Occitanienne », la « Sylphide des Pyrénées » rencontrée plusieurs années auparavant à Cauterets, et dont l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* devait *post mortem* salir la réputation par pure vanité de vieillard²⁰.

Dans ces mêmes *Mémoires*, Chateaubriand, mieux inspiré, écrit : « M. de Lavergne, homme de talent, d'esprit et de raison »²¹. En trois mots, tout

15 Voir le brillantissime chapitre « Chateaubriand et Ballanche » de Marc Fumaroli dans son essai *Poésie et Terreur*, éd Gallimard, 2006, p. 487-524.

16 Coll. de l'auteur.

17 Correspondance reproduite dans la biographie de Lavergne par le bâtonnier de Paris, Ernest Cartier, Librairie Plon, 1904. Voir encore : Charles Dédéyan, « Neuf lettres de Mme de Chateaubriand à Léonce de Lavergne », *Annales de Bretagne*, 1943, vol. 50, n° 1, p. 195.

18 G. de Broglie, *Histoire politique de la Revue des Deux Mondes de 1829 à 1979*, préface de Maurice Schumann, Librairie académique Perrin, 1979.

19 Fille de Jean Gasc, une figure de la ville, bâtonnier et adjoint au maire, député en 1849, rallié au coup d'État de 1851, conseiller d'État sous l'Empire; Honorine, dont une cascade pyrénéenne portait le nom, est appelée « Malibran future » dans les *Mémoires d'outre-tombe*, aimable souvenir de cette soirée.

20 Voir cette heureuse mise au point : *Le Roman de l'Occitanienne et de Chateaubriand, publié par la comtesse de Saint-Roman née Castelbajac, avec 70 lettres inédites de Chateaubriand*, préface de Robert de Flers, Librairie Plon, 1925.

21 Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, nouvelle édition par Édouard Biré, tome deuxième, Librairie Garnier Frères, 1925, p. 324 et 325.

est dit de la personnalité de Lavergne, fixée dès son plus jeune âge. Ajoutons à ces traits, une aisance naturelle, une confiance en soi et une sociabilité peu communes par lesquelles il sut s'attacher des amitiés précieuses.

Outre celle de Chateaubriand, de la « *petite société des amis de l'Abbaye* » selon le mot de celui qui en était le phare, Lavergne a conservé encore celle de Juliette Récamier dont il dressa, parmi tant d'autres, le portrait, que nous n'avons pas retrouvé mais dont l'existence est attestée par une lettre de Guizot du 14 juillet 1868 remerciant Lavergne du compte rendu qu'il a fait de ses *Mélanges biographiques et littéraires*, parus cette année-là, et contenant une évocation, assez convenue, de Madame Récamier : « *Je n'ai pas été aussi touché que vous de Mme Récamier, mais je suis charmé que vous l'ayez si bien traitée. Elle méritait un peu d'idolâtrie* »²². Ajoutons les époux Lenormant, également liés à Guizot, Sainte-Beuve, le duc de Noailles, Ampère, Quinet, Tocqueville²³.

Les amitiés puissantes, Lavergne les multipliera encore en quittant sa province – sans jamais abandonner celle-ci de cœur et d'esprit –, mais avant même, comme le rappellera son ami Léon Say²⁴, « *il avait conquis l'estime et l'amitié de deux hommes supérieurs, M. de Rémusat et M. Guizot, ... qui l'ont compris les premiers, qui l'ont tiré de l'obscurité, l'ont fait venir à Paris et lui ont fourni les moyens de se produire* ».

De l'obscurité, Lavergne était déjà sorti, on l'a vu, par la seule force de son talent mis au service d'une ambition assumée, qui n'était pas une ambition de conquête à la mode odieuse d'un Rastignac, mais le désir ardent de la reconnaissance. Encore lui fallait-il le soutien d'influents protecteurs, le baron de Malaret et le marquis de Castellane, déjà cités, le comte Isidore de Montbel, député et maire de Toulouse mais disqualifié comme ministre de Polignac²⁵, le général baron Lejeune²⁶, directeur des Beaux-Arts de Toulouse en 1837 et maire de cette ville en 1841.

22 1838-1874, *Correspondance de Guizot avec Léonce de Lavergne, publiée par Ernest Cartier*, Librairie Plon, 1910, p. 173.

23 Une correspondance fort intéressante entre Alexis de Tocqueville et Lavergne a fait l'objet d'une vente aux enchères par la société Christie's le 15 mai 2007, catalogue p. 245 et 246.

24 Lors de l'inauguration posthume de la statue de Lavergne (voir *infra*). Nous retrouvons Léon Say, économiste et homme politique de tout premier plan.

25 Les *Souvenirs – 1787-1831* de Montbel, publiés par son petit-fils, Librairie Plon, 1813, sont riches d'enseignements sur la société toulousaine, la bataille de Toulouse, les ordonnances de juillet.

26 Le général Louis François Lejeune, Alsacien mort à Toulouse en 1848, héros de la « Grande Armée », à la tête de la subdivision militaire de Toulouse sous la Restauration, peintre du « Grand Genre », les grandes peintures d'histoire militaire (au Louvre et au musée de l'Histoire de France de Versailles) ; d'une randonnée dans les Pyrénées en compagnie de Lavergne, Lejeune avait rapporté un beau tableau, *Chasse à l'ours vers le lac d'Oô*, acquis par le musée des Augustins de Toulouse.

Mais la pleine lumière exigeait davantage. Ce furent Charles de Rémusat et François Guizot. Ils ouvrirent à Lavergne les portes d'une grande carrière ²⁷.

Les illusions perdues d'une grande carrière

La vie politique à Toulouse, postérieurement à la Révolution de Juillet 1830, fut dominée par le libéral Charles de Rémusat, proche ami de Guizot, député de la Haute-Garonne sans interruption d'octobre 1830 à décembre 1851, alors même qu'il ne cachait pas, bien au contraire, sa détestation viscérale de Toulouse et des Toulousains, confondus dans la pire des engeances : les « Gascons » !

Mais son père y avait comme préfet imprimé sa marque et laissé un nom, outre l'acquisition d'une propriété dotée d'un « château », Lafitte, autrefois dans la famille, du côté maternel, de parlementaires toulousains, les Bastard d'Estang. Cela valait bien un sacrifice.

Lavergne, habitué de Lafitte où il était reçu en ami, ne pouvait échapper à son emprise. Il avait fait la campagne électorale de Rémusat en 1830, et était fondé à attendre beaucoup de lui. Dans ses mémoires, Rémusat affirme que Lavergne lui devait « *une partie de sa position et de ses relations à Paris* » ²⁸. C'est probable, mais la vérité, admise par Rémusat, est que, dès 1831-1832, Lavergne s'était déjà fait lui-même « une partie » de ses relations par divers canaux toulousains, notamment à travers le cercle d'amis de Léon Faucher au sein duquel il se lia d'amitié, notamment avec Jules Michelet.

Toutefois, ce n'est pas Lavergne mais un de ses amis connu à Toulouse, avocat de son état ²⁹, Auguste Génie, que Rémusat a, en 1832, recommandé à Guizot, qui a fait de lui son secrétaire particulier au ministère de l'Instruction publique et bientôt son immuable et habile chef de cabinet. Habileté, voire rouerie, bien utile à Guizot pour ses œuvres qu'on n'ose dire basses, Génie, plus âgé que Lavergne, en avait déjà fait montre dans ses fonctions, improvisées, de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne en juillet 1830.

Pour l'heure, l'imprimerie et le journalisme ne font pas, pour Lavergne, une carrière conforme à sa réputation et à ses ambitions. Dès 1830, Sauvage, devenu professeur de littérature latine à la faculté des lettres de Toulouse, a, à la demande de Lavergne, fait jouer ses puissants appuis pour assurer à Lavergne une carrière universitaire qui convenait parfaitement à son besoin constant d'intellectualité.

27 A Sauvage, Lavergne parlait de Rémusat comme de « *l'alguazil* » de Guizot... Sur Rémusat et Toulouse, voir P. Lunel, « Un grand notable en Haute-Garonne, Charles de Rémusat », *Annales de l'univ. de Sc. Soc. de Toulouse*, 1973, p. 293.

28 Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, présentés et annotés par Charles H. Pouthas, Librairie Plon 1958-1967, 5 vol., vol. 3, p. 306 à 308.

29 « *Sans cause* », affirme M. Gabriel de Broglie, in *Guizot*, Perrin 1990, p. 320 ; Auguste Génie (1796-1870), originaire de Carcassonne, inféodé à Guizot, éphémère membre de la Cour des comptes, mis en cause dans un trafic d'influence le concernant, journaliste au *Journal des débats* en 1848.

La chaire d'histoire s'étant libérée, Sauvage a tenté de l'y faire nommer et a même reçu la promesse d'une nomination à la condition que Lavergne, titulaire, outre de l'inévitable licence en droit, de la simple licence de lettres, obtienne le grade de docteur. Or ce grade lui fut refusé par un jury parisien présidé par Jouffroy, en dépit ou à cause de la présentation d'une thèse originale sur la philosophie de l'histoire, que Lavergne, qui ne doutait de rien, avait, triple impair, dédiée à son « maître » Ballanche et diffusée dans le public avant sa soutenance...

Mais Lavergne était un homme d'action autant que de pensée, et son ambition véritable visait une carrière politique, laquelle impliquait une voie d'abord, celle de l'administration, et un support intellectuel représenté par le journalisme « de revue », de nature à pérenniser sa renommée : ce sera, à compter de 1840, la *Revue des Deux Mondes*.

Un pied chez Guizot

C'est d'abord, vers 1834, par le truchement de son ami Génie que Lavergne vient à Guizot, dans l'entourage duquel il retrouve à l'Instruction publique un autre ami toulousain, Éloi Mallac³⁰. Génie, Mallac, Lavergne que M. de Broglie désigne comme les « *voltigeurs* » de Guizot³¹, mais dans des positions très différentes. Un trio toulousain réuni par la grâce de Rémusat, auprès de qui, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur en 1836, Lavergne effectue également quelques missions.

Mais, en cette année 1836, il a 27 ans, Lavergne apparaît surtout comme un proche collaborateur de Guizot, admis dans le cercle restreint de ses relations personnelles, se disant écrasé de travail, mais sans statut particulier, partant sans assurance d'un revenu fixe. Marque de sa confiance, Guizot lui confie la gestion de la *Revue française* qu'il a ressuscitée³², ainsi que celle du *Journal général de l'Instruction publique*, plus technique mais non moins important. Au même moment, Lavergne crée le *Journal de la France*, sorte de journal de la décentralisation, un des thèmes favoris de ce provincial impénitent, et dans lequel Sainte-Beuve, connu chez Madame Récamier, lui demande de pouvoir collaborer. L'existence de ce journal sera brève, faute de moyens.

De la correspondance publiée, commençant par une lettre de Guizot de mai 1838, il ressort que Guizot s'adresse à Lavergne comme à un ami de toujours. Il lui écrit : « *Vous savez voir au-delà du moment et des apparences. Vous êtes établi au fond des choses. C'est bien rare.* »

C'est le temps où Lavergne est désigné pour mettre en musique la « coalition » dirigée contre Molé. En raison des services qu'il estime avoir rendus dans ce

30 Éloi Mallac (1809-1876) originaire de l'île Maurice, avocat à Toulouse, nommé préfet de la Nièvre par Rémusat, directeur du journal *L'Assemblée nationale* en 1853 ; son ami Louis Veillot l'appelait « *le fils de Paul et Virginie* ».

31 G. de Broglie, *Guizot, op. cit.*, p. 320.

32 *La Revue française*, dont le nom et la vocation reprennent ceux de son homonyme célèbre de la Restauration, a comporté, de 1837 à 1839, 12 tomes en 6 volumes, et réuni, à son tour, de remarquables collaborateurs. Elle connaît des difficultés financières.



François-Pierre-Guillaume Guizot (1787-1874), huile sur toile, par Jehan Georges Vibert (1840-1802), d'après Paul Delaroche, 1878.

cadre, Lavergne entend vainement solliciter, désir de retour à l'université, une chaire de droit constitutionnel à la faculté de droit de Toulouse. L'idée lui est sans doute venue de ce que Guizot a alors créé à Paris la première chaire de droit constitutionnel, offerte à son ami Pellegrino Rossi ³³.

33 P. Rossi, professeur de droit en Italie puis à Genève, parlementaire genevois, se lie avec Guizot avec qui il collabore; professeur d'économie au Collège de France, élu à l'Académie des sciences morales en 1836, il reçoit la nationalité française en 1837; pair de France, fait comte par Louis-Philippe, il appartient au gouvernement du pape Pie IX, alors très libéral, et meurt assassiné au Vatican en 1848.

Lavergne a alors une pensée, prémonitoire comme on verra, qu'il livre à Sauvage en 1839 : il espère « *une coalition des hommes faits pour s'entendre, c'est-à-dire de la bonne gauche et des doctrinaires qui sont les mêmes au fond* ». Dans le portrait qu'il dresse de Lavergne en 1840, Rémusat observe que : « *son esprit... était porté aux idées de tiers parti* », mais « *plutôt à la manière de Passy qu'à celle de Thiers, c'est-à-dire en homme des deux centres, centre-droit et centre-gauche, dans une totale indépendance d'esprit* »³⁴.

Analyse psychologique d'une acuité confondante, au regard des événements de 1875 dans lesquels Lavergne s'illustrera³⁵.

La coalition, quant à elle, était mort-née. Le 12 mai 1839, Louis-Philippe nomme un deuxième ministère Soult dans lequel Tanneguy Duchâtel prend l'Intérieur, comme principal ministre pendant huit ans. Encore un proche ami de Guizot, qui obtient de lui l'ambassade de Londres, poste idéal d'attente et d'observation, et, dans cet esprit, place Lavergne auprès de lui, afin d'être informé au plus près de la politique du Gouvernement.

De Guizot à Duchâtel. Nomination au Conseil d'État

Lavergne, au demeurant, avait eu l'occasion de travailler avec Duchâtel au Commerce, entre 1834 et 1836, et le connaissait, ainsi qu'il ressort de la correspondance Faucher-Lavergne.

Duchâtel nomme Lavergne « *chef de la Division du Cabinet, en charge de la surveillance du bureau de la correspondance générale* ». Ce n'est là rien moins qu'un camouflage statutaire qui ne saurait dissimuler que Lavergne est en fait le principal collaborateur du ministre, quand même son ami Mallac serait en titre le chef du cabinet, mais affecté à des tâches purement administratives. Rémusat affirme que Duchâtel « *ne pouvait souffrir* » Mallac³⁶.

Cette position privilégiée, en dépit du titre réducteur de la fonction, va rapidement se traduire pour Lavergne par une distinction de grand poids, preuve de la dimension qu'il avait acquise au sein du cabinet. Il en fait part, le 16 octobre 1839, à Sauvage, dans les termes suivants, qui disent tout :

« *Je ne veux pas que vous appreniez par les journaux l'honneur insigne que le Roi vient de me faire en me nommant maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État, avec autorisation de participer aux travaux du Conseil. C'est un titre sans appointement, il est vrai, mais c'est un titre qui me fait entrer dans le premier corps de l'État et qui est d'ailleurs conciliable avec toute sorte d'emploi, soit à Toulouse, soit à Paris. Toute ma vie, maintenant, je ferai partie du Conseil d'État* »³⁷.

34 Ch. de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, vol. 3, *op. cit.*

35 Voir *infra*.

36 Ch. de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, vol. 3, *op. cit.*

37 On songe à ce passage du *Lys dans la vallée* paru trois ans auparavant. Le duc de Lenoncourt apprend à Félix de Vandenesse sa nomination comme maître des requêtes au Conseil d'État : « *Vous avez du bonheur... votre fortune est faite* », et Félix : ce « *fut la source de mes prospérités* ».

Lavergne est affecté au comité de législation, où il rejoint Génie, et au comité de l'intérieur et de l'instruction publique, où il retrouve Mallac³⁸. Il n'a pas été possible de retrouver dans les archives du Conseil des traces de sa participation aux travaux de ces comités, même si on peut supposer que celle-ci fut effective pendant les neuf années qui précédèrent la suppression, éminemment politique, du service extraordinaire le 18 avril 1848.

Marc Bouvet³⁹ distingue, on le sait, les « *organes vitaux* » du Conseil, conseillers d'État et maîtres des requêtes, et les « *satellites du corps* », les auditeurs en service ordinaire et les maîtres des requêtes en service extraordinaire. Ces derniers constituent, si l'on peut dire, une sorte de corps dans le corps, en tout cas ils ont une spécificité sous la monarchie de Juillet que fait ressortir l'auteur, tout au moins les participants, dont celui-ci expose les justifications utilitaires. Pour notre part, nous nous demandons s'il n'est pas permis d'y voir aussi un intérêt pour le gouvernement, le moyen pour celui-ci de désigner parmi ses collaborateurs ceux qui bénéficient d'une confiance et d'une considération particulières, et sont dotés de fonctions et de missions propres qui les relient directement à l'action gouvernementale à son degré le plus haut : valorisant l'homme, la distinction faciliterait l'exercice de leurs missions.

Cette capacité spécifique des membres du Conseil n'est pas sans rappeler l'institution des auditeurs par Napoléon, dont le but était de placer sous sa main des hommes d'élite, sincèrement dévoués, et aptes à remplir toutes sortes de missions de confiance⁴⁰. Pensons à Stendhal ou Prosper de Barante. Ainsi Lavergne souligne-t-il dans une lettre à Sauvage : « *Duchâtel me demande de l'aider dans les affaires les plus difficiles du département, et je ne puis guère m'y refuser* » (*sic*).

À la vérité, cela n'a pas duré, le ministère Soult, mis en minorité, démissionnant pour être remplacé, le 1^{er} mars 1840, par un nouveau ministère Thiers, dont le principal ministre, détenant l'Intérieur, se trouve être... Charles de Rémusat, au sein d'une équipe pour le moins hétéroclite. C'est là un événement heureux pour Lavergne : Rémusat, qui ne veut plus de Mallac qu'il juge « *contre-révolutionnaire* », nomme aussitôt Lavergne son chef de cabinet.

Chef de cabinet de Rémusat

Depuis son ambassade de Londres, Guizot, le 9 mars 1840, écrit à Lavergne : « *Je suis charmé que vous soyez où vous êtes* ». D'autant plus « *charmé* » que Lavergne lui a servi de fidèle informateur pendant tout le temps de cet exil londonien!

38 Cet autre ami de Lavergne, Prosper Mérimée, qu'il connut alors par les cabinets ministériels, et dont une partie de la correspondance est publiée dans l'ouvrage d'Ernest Cartier et d'autres bribes se retrouvent dans les biographies de Mérimée par Xavier Darcos (La Table ronde, 1998) et Pierre Pélassier (Taillandier, 2009), n'avait pas obtenu cette participation, et s'en désolait.

39 M. Bouvet, *Le Conseil d'État sous la monarchie de Juillet*, LGDJ 2001, spéc. p. 127 à 214.

40 Voir Charles Durand, *Les Auditeurs au Conseil d'État de 1803 à 1814*, La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1958.

Peut-être est-ce cela qui fait dire à Rémusat⁴¹ qu'il n'avait « *pas une entière confiance* » en Lavergne, « *très occupé de lui-même et de son avenir* » et n'étant pas toujours « *de l'avis du ministère qu'il servait dans un poste confidentiel* ». De fait, Lavergne n'hésitait pas à livrer à ses proches des points de vue très critiques sur l'action du gouvernement. Ainsi, sur la question d'Orient, écrit-il à Faucher : Rémusat « *soutient que c'est la guerre, je soutiens, moi, que c'est la paix* » ! Si la fidélité est un sentiment constitutif de sa personnalité, la confidentialité n'a jamais été son fort, ainsi qu'en témoignent ses nombreux articles à la *Revue des Deux Mondes* où il donnait son opinion sur les affaires du monde comme s'il s'exprimait au nom du gouvernement.

Pour autant, son talent était tel que Rémusat, comme le fera après lui Guizot, n'a cessé de lui tresser des louanges sur la qualité de son travail et la pertinence de ses conseils, alternant, selon son habitude, les compliments⁴² et les piques. Parmi celles-ci, le péché suprême pour Rémusat tenait à ses « *habitudes provinciales* », aux « *manières peu agréables* », défaut majeur qu'il relevait également chez Léon de Maleville, petit gentilhomme de Montauban dont il a fait un sous-secrétaire d'État et qu'il voyait comme un « *homme du monde... mais du monde méridional* », dont l'honnêteté était « *véritable* », mais, tranche-t-il, c'était... « *une honnêteté de Gascon* »⁴³ !

Rémusat confie à Lavergne des tâches de confiance, reliées à des actions de premier rang. La préparation de discours importants, notamment le discours inaugural de Thiers devant la Chambre des députés, ou la rédaction de circulaires importantes, comme la circulaire aux préfets. Il semble avoir mis la main au fameux discours de Rémusat annonçant à la Chambre le retour des cendres de Napoléon, opération dont il apparaît, dans l'exécution, comme un maître d'œuvre, jusques et y compris l'installation du cercueil sous le Dôme⁴⁴.

Lavergne sera aussi en charge de l'importante réforme des prisons, très en vogue à l'époque (voir Tocqueville), et s'occupera notamment de la construction de la prison de Bazas, où, après le coup d'État du 2 décembre, il ira visiter Rémusat qui y était incarcéré !

41 *Mémoires de ma vie*, vol. 3, *op. cit.*

42 *Mémoires de ma vie*, vol. 5, *op. cit.*, p. 306 et 307 : « *Il était soigneux, laborieux, son travail était facile et sa rédaction excellente... son exactitude, sa vigilance, son aptitude au travail et sa manière habile de s'en acquitter m'ont été d'un réel service* ».

43 *Ibid.* Après tout, Mme de Sévigné, bien qu'elle eût un faible pour d'Artagnan, éprouvait une insurmontable répulsion pour les Gascons, y compris le père Anselme, célèbre prédicateur gersois... Les plus grands esprits n'échappent pas aux préjugés.

44 Le 8 août, Mérimée écrit à Lavergne : « *On me dit que vous encombrez décidément la coupole des Invalides. Mais si les cendres étaient empoignées au passage ? Ce serait une drôle de solution* ». Lavergne avait demandé un projet pour le tombeau au peintre bordelais Adrien Dauzats, proche des Orléans, en lui donnant ses propres directives. Il souffla également à Rémusat le nom de Marochetti, à l'œuvre duquel il avait consacré une étude (*Revue française*, avril 1838). Voir, sur les péripéties de l'installation des cendres, le catalogue de l'exposition *Napoléon n'est plus*, Gallimard/musée de l'Armée, 2021, et surtout l'ouvrage passionnant de Thierry Lentz, « *Sur les bords de la Seine...* », *Histoire et secrets du tombeau de Napoléon*, Perrin 2023, p. 99 et s., en dépit d'erreurs de détail sur le statut administratif de Lavergne.

Le 25 octobre 1840, Lavergne est nommé chevalier de la Légion d'honneur sur proposition de Rémusat, qui lui remet lui-même la croix. Il a 31 ans. Il écrit à Sauvage et à Faucher que la véritable cause de cette croix, c'est « *l'assistance énergique que nous avons prêtée à Espartero pour se défaire de Cabrera* », dans le cadre de la première guerre civile dirigée par les carlistes contre la jeune reine d'Espagne Isabelle II et sa mère la reine régente Christine. Il s'est agi d'une aide financière et militaire par le moyen de la Légion étrangère, nouvellement créée.

Lavergne a pu être un acteur déterminant de cette affaire grâce aux relations qu'il avait nouées en 1834 avec les libéraux espagnols réfugiés à Toulouse, notamment le général Narvaez et Alejandro Mon, proches de la reine Christine, et appelés, l'un et l'autre, à jouer un grand rôle en Espagne. Mon restera un ami proche de Lavergne, amitié partagée avec Guizot. Surprenant de prime abord, et remarquable, est le fait que, parallèlement à l'engagement français auprès des deux reines, le même Lavergne publie de mars à septembre 1840 dans la *Revue des Deux Mondes* une série de six articles sur les affaires d'Espagne, n'hésitant pas à écrire « *nous* », quand il évoque les actions du gouvernement Thiers-Rémusat ⁴⁵.

Parmi les exilés du moment étaient arrivés de Madrid un couple et leurs deux enfants voués à la célébrité : Don Cipriano de Guzman Palafox y Portocarrero, comte de Teba, et, depuis peu, comte de Montijo, grand d'Espagne, et « *afrancesado* » ⁴⁶, la comtesse Manuela de Teba, et leurs filles Maria Francesca, dite Paca, future duchesse d'Albe, 10 ans, et Eugénia, 9 ans, future impératrice des Français. Le général – futur maréchal – Boniface de Castellane les avait reçus à Perpignan et leur avait donné une lettre de recommandation pour son parent le marquis de Castellane ⁴⁷ à Toulouse. C'est ainsi que Lavergne est devenu un pilier du salon tenu dans la ville rose par la comtesse de Teba en 1834-1835. L'ami commun, Prosper Mérimée, écrit alors à Lavergne : « *Je suis enchanté que la comtesse de Montijo vous plaise. Elle m'écrit que vous lui plaisez aussi beaucoup* » ⁴⁸.

D'un échange de correspondance entre Lavergne et Faucher en septembre 1840, il ressort que, d'après celui-ci, les articles précités de Lavergne auraient entraîné en Espagne un mouvement anti-français qui aurait provoqué l'exil forcé de la reine Christine en France. Lavergne se récrie en pointant un complot anglais pour faire céder la reine soutenue par la France, et aboutir à la dictature d'Espartero, ses écrits ayant servi de prétexte aux Anglais pour influencer l'opinion.

45 Sans en tirer des rapprochements hasardeux, notons cette observation de Rémusat : « *Buloz avait mis la Revue des Deux Mondes à notre service. Je le payais en crédit et en bons procédés* » (*Mémoires de ma vie, op. cit.*, p. 355). Il ajoute, à propos de Buloz : « *Il était naturellement du centre gauche* ». Rémusat précise en outre que Faucher, avec le *Courrier français*, prêtait également « *son concours* » au ministère (voir son éloge mêlé, comme ils se doit, de jugements disgracieux, dans les *Mémoires de ma vie*, p. 359). En revanche, le *Journal des débats*, où sévissait Granier de Cassagnac, est stigmatisé comme opposant (*ibid.*).

46 Combattant dans les rangs des armées de Napoléon.

47 Voir *supra* ses liens avec Lavergne. Boniface de Castellane a laissé d'intéressants souvenirs dans lesquels il relate cet événement (*Journal du maréchal de Castellane, 1804-1862*, 5 tomes, 1895, Plon-Nourrit, t. 3, p. 104 et s.)

48 Mérimée, « Don Prospero », demeurera un ami et confident d'Eugénie sous l'Empire et sera fait sénateur par son empereur de mari. On ne peut en dire autant de Lavergne (v. *infra*).

Retour auprès de Guizot, aux Affaires étrangères

En ce mois de septembre 1840, Lavergne prédit à Sauvage la « *prochaine déconfiture* » du ministère, tout en se disant pour lui-même sans inquiétude : « *tout ministère que je voudrai m'appellera à lui* », assène-t-il, avec son assurance habituelle.

De fait, le 29 octobre 1840, Guizot remplace Thiers à travers le transparent maréchal Soult, avec le ministère des Affaires étrangères, Duchâtel revenant à l'Intérieur. Exit Rémusat. Guizot conserve Lavergne auprès de lui, mais sans statut défini, donc sans rémunération fixe et sans espoir immédiat de carrière, son ami Génie étant revenu comme chef de cabinet. Lavergne confie à Sauvage qu'il abat beaucoup de travail, sans qu'on sache comment au quotidien se matérialise ce travail de « *voltigeur* »⁴⁹. Le 29 novembre 1841, Guizot le nomme, avec un traitement de 1 000 francs, secrétaire de la commission des négociations commerciales entre la France et plusieurs puissances, présidée par Pellegrino Rossi. Importante pour Guizot, cette commission n'aboutira qu'à la convention passée le 15 juillet 1842 avec la Belgique, d'où Lavergne tirera une étude économique très documentée, d'une grande puissance de raisonnement et de conviction, parue à la *Revue des Deux Mondes* dès août 1842, et par laquelle il se dévoila à nouveau comme un porte-parole du gouvernement dont on doute qu'il fût vraiment autorisé. Il y vante les vertus de cette convention franco-belge, premier pas vers une union économique, évidemment contraire aux intérêts de l'Angleterre.

Dans sa correspondance un peu rageuse à l'égard de Guizot, Lavergne se désespère d'obtenir un poste fixe et justement rémunérateur, au motif, qu'on lui oppose, qu'il faut attendre qu'une opportunité se dégage. Il envisage même de revenir à Toulouse si une occasion se présente. Pour l'heure, en 1841, outre quelques articles substantiels à la *Revue*, il publie, sous le pseudonyme de Charles Saint-Laurent⁵⁰, un *Dictionnaire encyclopédique usuel*, gros in-quarto de 1 740 pages co-écrit avec des universitaires toulousains et financé en partie par Sauvage, spectaculaire témoignage de son exceptionnelle puissance de travail et de son éclectisme intellectuel.

Désireux de forcer le destin, et selon son habitude d'avoir plusieurs fers au feu, Lavergne envisage d'entamer cette carrière politique qui demeure son principal objectif. Il se présente aux élections législatives de juillet 1842 dans l'arrondissement gersois de Lombez contre le député sortant, le légitimiste Philippe Samuel de Panat, alors secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux

49 On peut supposer qu'il s'agit toujours d'effectuer des tâches de confiance, même dans la représentation, par exemple lorsqu'il accompagne Villemain, ministre de l'Instruction publique, à l'Académie recevoir Molé en décembre 1840, ce qui lui permet d'obtenir de Villemain la promesse, qui sera tenue, de nommer Sauvage doyen de la faculté des lettres de Toulouse.

50 Rappelant Saint-Laurent-de-Céris, commune des Charentes, berceau de sa famille. On note que Charles est le prénom de Rémusat.

floraux⁵¹. Le choix de la circonscription ne doit rien au hasard : Sauvage y a, en 1830, acquis, à l'Isle-Jourdain où Panat a son château, une propriété agricole sur laquelle il a édifié sa thébaïde, et Lavergne a fait de lui, qui connaît tout son monde, son précieux agent électoral. L'opération s'inscrit naturellement dans le système Guizot, fort critiqué, du député-fonctionnaire qui permet d'unir la Chambre au gouvernement⁵². Lavergne n'en est pas moins battu par l'indéboullonnable Panat, mais, c'est à noter, de très peu, alors même qu'il n'a pas payé de sa personne dans la campagne.

Le plus surprenant est que lui ont manqué les voix des libéraux, une blessure d'amour-propre pour Lavergne qui exhala sa déception auprès de Sauvage :

« Je suis un homme nouveau, un fils de mes œuvres... et mes opinions politiques ont toujours été franchement déclarées pour la liberté et le progrès. Entre M. de Panat et moi, il y a... la différence de l'ancien régime et du nouveau. Deux révolutions nous séparent, celle de 1789 et celle de 1830. Je suis conservateur, cela est vrai, mais je suis avant tout libéral et très libéral vous le savez. »

Tel est son credo, qu'il répétera à l'envi, et qui explique tous ses choix à venir, en 1875 essentiellement.

Cette candidature est une alerte pour Guizot, qui voit que son précieux voltigeur risque de lui échapper, si bien qu'il se décide à lui offrir un poste stable de nature à combler ses ambitions de carrière et apaiser ses soucis d'argent. L'opération, Guizot l'inscrit dans la perspective plus large d'une réorganisation de son département des Affaires étrangères.

Une ordonnance du 13 août 1844 transforme les services en créant un nouveau « bureau des affaires de l'Amérique et des Indes », qui se place en quatrième position dans la hiérarchie des services, après le cabinet – dont le chef est l'immuable Génie, si utile à Guizot –, la direction politique et la direction commerciale, et avant la direction des archives. Ce bureau est doté d'un chef, assimilé quant à son rang aux sous-directeurs, titre qu'il peut obtenir. En outre, un traitement uniforme, du chef de cabinet aux sous-directeurs, est fixé à la somme de 10 000 francs.

Tel est le cadre dessiné *ad hominem* : Lavergne est en effet nommé par un arrêté du même jour chef du tout neuf bureau des affaires de l'Amérique et des Indes avec le titre de sous-directeur et les appointements qui vont avec, de 10 000 francs ! L'Amérique et les Indes, voilà pour Lavergne un décor de rêve occupant quelques diplomates parmi la cinquantaine que compte le département,

51 Le vicomte Philippe Samuel de Brunet de Castelpers de Panat, issu d'une vieille famille du Rouergue et de Gascogne, fut nommé auditeur au Conseil d'État dans la promotion de Stendhal (v. *supra*) pour effectuer deux missions, la première en 1810 dans une expédition maritime dirigée contre les Anglais à Java, la seconde en 1812, au Grand-Duché de Varsovie créé par Napoléon, comme secrétaire d'ambassade afin d'espionner les Autrichiens et les officiers saxons dont la loyauté était douteuse ; sous la Restauration, il fut diplomate à Naples, puis préfet du Cantal, enfin député ultra du Gers en 1827, réélu en 1839 et en 1849 ; il fut l'un des trois questeurs qui, en octobre 1851, déposèrent la proposition de loi permettant au président de l'Assemblée de requérir la force armée.

52 Voir François-Julien Laferrière, *Les Députés fonctionnaires sous la monarchie de Juillet*, préface de Roland Drago, PUF, 1971.

pendant que Lavergne continuera dans la sérénité à dispenser ses précieux conseils au ministre et à effectuer les missions de confiance que celui-ci lui assignera.

Ce qui compte avant tout pour Guizot, c'est de conserver dans son entourage un nombre resserré et stable de collaborateurs loyaux, se débarrassant de ceux d'entre eux qui trahissent sa confiance, tel Drouyn de Lhuys remplacé *in fine* par Louis de Carné, dont Guizot fera un ministre et un académicien, et à l'inverse en valorisant de la sorte les autres, tel Émile Désages, directeur des affaires politiques de 1830 à 1848, et, lui aussi, maître des requêtes en service extraordinaire⁵³.

Lavergne est comblé : membre du Conseil d'État, il accède au grand jour à une haute fonction dans l'État, dignement rémunérée. Une telle promotion, à ce moment précis, n'est sans doute pas due au hasard : l'Espagne, une fois encore, n'y est pas étrangère.

De 1841 à 1843, Lavergne a publié six nouveaux articles très documentés sur les événements politiques de la péninsule. Le dernier de ces articles, du 15 octobre 1843, sur « L'état présent et l'avenir de l'Espagne », paraît à un moment où Guizot débat paisiblement avec son ami le ministre anglais Aberdeen de la question délicate des mariages espagnols, une affaire qui constituera, suivant Guizot lui-même⁵⁴, « *L'événement le plus considérable de mon ministère* », et se soldera, avec Palmerston successeur d'Aberdeen, et farouche adversaire de la France, par une rupture de l'entente cordiale avec l'Angleterre.

Dans son article, Lavergne, une fois de plus, définit la politique de la France comme s'il était le porte-parole et du roi et du ministère, dont il exprime au plus près les points de vue, en usant du « nous » et, mieux encore, de « la France » : ainsi, « *la France de juillet veut être l'amie, l'alliée de l'Espagne, mais elle n'a jamais songé à la diriger, à la maîtriser à son gré* » ; la reine Christine souhaitant que sa fille Isabelle épouse le duc d'Aumale afin d'écarter la candidature Saxe-Cobourg soutenue par l'Angleterre : « *À quoi bon provoquer de nos jours une coalition semblable à celle qui soutint la guerre formidable de la succession ?* » Comparer avec la réponse du roi, en janvier 1844, au général de Castellane lui faisant part de sa conversation avec Narvaez reprenant cette idée du mariage avec le duc d'Aumale⁵⁵ : « *Mais ce serait, comme sous Philippe V, une guerre généralisée !* »

Comme l'a rappelé Guizot dans ses *Mémoires*, Louis-Philippe sacrifiait à la crise européenne tout agrandissement de sa famille mais, en même temps, il était

53 À sa mort en 1850, Lavergne fera comme suit, l'éloge de Désages (*Moniteur universel*, 9 décembre 1850) : « *On peut dire que pendant la durée de la monarchie de Juillet, le fardeau de la politique extérieure de la France a pesé sur lui presque tout entier* », manière de glorifier le rôle essentiel joué par les entourages des gouvernements sous cette monarchie éminemment administrative (voir *Le Règne des entourages, cabinet et conseillers de l'exécutif*, sous la direction de J. M. Eymeri-Douzans, X. Bioy, S. Mouton, les Presses de Sciences Po, 2015, et, sur l'organisation de ce ministère, la notice relative à « Guizot » par Laurent Theis dans le *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères, 1589-2005*, préface de Michel Barnier, Fayard, 2005, p. 317 à 325).

54 F. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858-1867, Michel Lévy Frères, t. 8, p. 101.

55 B. de Castellane, *Journal*, *op. cit.*, p. 288.

décidé « à ne pas sacrifier l'intérêt qu'avait la France à rester avec l'Espagne dans une intimité naturelle ». C'est la pensée même de Lavergne. Dès lors, pour Guizot, « le maintien de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne était évidemment le moyen naturel et éprouvé d'atteindre ce résultat ».

Dans ce but, Guizot imagine en 1844 une double opération, simultanée :

1. La reine Isabelle II épouse son cousin, de la maison de Bourbon, le duc de Cadix François d'Assise, dit « Paquita », dont on suppose qu'il n'aura pas de descendant⁵⁶, et non le duc de Montpensier souhaité par Narvaez ;

2. Le duc de Montpensier⁵⁷ épouse l'infante Luisa Fernanda, sœur d'Isabelle. Annoncé en août 1846, déchaînant les foudres de l'Angleterre, le double mariage est célébré au Palais Royal de Madrid le 10 octobre 1846. C'est un succès pour Guizot, pour Louis-Philippe et pour la reine Christine.

On ne peut douter que Lavergne y a eu sa part dans le conseil et dans l'exécution, sachant que le maître d'œuvre en a été l'ambassadeur à Madrid Bresson. Son article de 1843 en est un élément de preuve. Comme en 1840, Lavergne était le mieux placé pour prodiguer des conseils avisés à Guizot et l'aider à mettre en œuvre sa politique grâce aux liens privilégiés qu'il avait conservés avec l'entourage des deux reines, en particulier Pibal, Narvaez et Mon⁵⁸. Ce n'est pas par hasard que, le 28 août 1866, Guizot, en train de terminer le chapitre de ses *Mémoires* intitulé « *Les Mariages espagnols* », lui écrit : « je n'ose pas dire à quel point je trouve que **nous** avons eu raison ».

Dans plusieurs lettres suivantes, Guizot évoque « *notre ami Mon* » et demande à Lavergne de lui transmettre ses fidèles amitiés. D'ailleurs, se rendant à Claremont au lendemain de la mort de Louis-Philippe pour présenter ses condoléances à la reine Marie-Amélie et aux princes, Lavergne se fait accompagner par le même Mon, et c'est à cette époque qu'il rencontre à Paris la reine Christine. Ajoutons enfin que, élu député du Gers en août 1846, Lavergne sera délégué par Guizot pour défendre à la tribune la politique du ministère concernant les mariages espagnols.

Député du Gers. Une carrière politique avortée

Comblé dans sa carrière administrative par l'ascension sociale exceptionnelle que celle-ci consacre, Lavergne, qui n'a que 37 ans, recherche un couronnement, son objectif de toujours, une carrière politique, laquelle devait commencer par une élection législative, en l'occurrence celle d'août 1846. Cette candidature

56 Ils auront pourtant un fils qui succédera à sa mère Isabelle sous le nom d'Alphonse XII...

57 Antoine d'Orléans, dernier fils de Louis-Philippe, qui eut une existence pour le moins mouvementée.

58 Voir *supra*. Sur les « mariages espagnols », voir entre autres : Arnaud Teyssier, *Louis-Philippe, le dernier roi des Français*, Perrin 2010, p. 373 à 380, et Laurent Theis, « Entre besoin de repos et désir de gloire, 1815-1870 », in *Histoire de la diplomatie française*, présentation de Dominique de Villepin, Perrin, 2005, p. 567 à 572.

s'accorde avec les vœux de Guizot qui vient une fois encore de dissoudre la Chambre afin de conforter une majorité fluctuante.

Lavergne persiste à se présenter dans le Gers sur le siège occupé par Panat. Mais, cette fois, il mène une véritable campagne et diffuse une profession de foi finement argumentée. D'un côté, il glorifie le régime (paix, stabilité, prospérité, chemins de fer...), de l'autre, il s'ouvre clairement à la nécessité d'« assurer l'avenir », par des incantations libérales : se prévalant de l'« ère glorieuse de 1789 » et des « grands principes d'égalité civile et de droit commun », du progrès social et du progrès moral par le développement de l'instruction et de la supériorité des classes moyennes, paysannes notamment, il n'hésite pas à évoquer la « réforme électorale », à rebours de Guizot, la réorganisation de l'instruction publique, la correction des excès de la centralisation, jetant les bases d'une société « dont les formes définitives nous sont inconnues ». Discours d'un « conservateur progressiste », selon sa propre formule qui est alors à la mode, en rupture avec le système Guizot qui se définit par l'immobilisme en tous domaines... Discours qui vient à propos puisque, cette fois, Lavergne l'emporte sur l'ultra-conservateur Panat, dont le camp légitimiste était pourtant pour l'occasion allié avec de grandes figures de l'opposition libérale, Thiers, Barrot, Lamartine, Tocqueville. Mais Lavergne a cette fois, récoltant les fruits de sa campagne, obtenu des voix libérales venues de cette opposition. Il n'en fait pas moins partie des candidats ministériels qui triomphent avec 63 % des sièges et des voix, l'opposition perdant 25 sièges⁵⁹.

Sauf le temps de sa campagne, Lavergne ne s'est guère éloigné de ses fonctions auprès de Guizot. Ses relations avec la Chambre jusqu'en février 1848 seront épisodiques, mais l'une d'elles mérite d'être mentionnée. En effet, il a été désigné par la Chambre pour effectuer une mission parlementaire en Algérie en compagnie de quatre autres députés parmi lesquels Lanjuinais et son ami Tocqueville. Ils débarquèrent ensemble à Alger dans les premiers jours de novembre 1846. Bugeaud leur fit visiter le pays, et de cette visite approfondie, outre, naturellement, Tocqueville, Lavergne tirera lui aussi une étude passionnante publiée le 1^{er} mai 1848 dans la *Revue des Deux Mondes*, dont nous reparlerons tant elle est originale et prophétique.

Mais avant d'effectuer cet important voyage, Lavergne songeait à auréoler ses succès de la décennie par deux ornements majeurs destinés, dans l'esprit du temps, à lui permettre, pensait-il, de tenir son rang : une épouse et un « château » ! L'habitué de Lafitte ne se défera jamais du prisme Rémusat.

L'épouse, d'abord. Encore la veut-il fortunée pour pouvoir éponger ses propres dettes accumulées ! En ce mois d'août 1844, le destin lui sourit une seconde fois. Il rencontre, chez Guizot probablement, une jeune veuve fortunée

59 Éric Anceau évoque une « majorité cohérente, la première depuis 1830 » (*Les Élités françaises, des Lumières au grand confinement*, éditions Passés Composés, 2020, p. 130). Notons que, dans le Gers, tous les sortants ont été réélus, un de l'opposition dynastique, cinq de la majorité parmi lesquels Jules Persil, frère d'Eugène à qui il avait succédé en 1841, et deux ministres en exercice, Salvandy et Lacave-Laplagne.

dont l'époux, Eugène Persil, député de Condom, est mort prématurément trois ans auparavant ⁶⁰.

Grâce à la fortune de son épouse ⁶¹, Lavergne peut acquérir, dans la Creuse, le château de Peyrusse près de Bourgneuf, dont dépendaient 600 hectares de terres agricoles qui serviront à ce passionné d'agriculture de champ d'expérimentation pour diverses cultures et pour l'élevage de moutons mérinos importés d'Angleterre, rapidement connus de par le monde. Ce rêve-là, au moins, il l'aura réalisé.

Le rêve brisé

De retour d'Algérie, il retrouve une France en pleine effervescence et un pouvoir politique devenu impotent, sourd et muet. L'année 1847 est « *annus horribilis* » pour un homme comme Lavergne en pleine ascension dans la force de l'âge et qui ne peut qu'éprouver un sentiment mêlé d'impuissance, de colère et d'inquiétude. Dans les premiers jours de 1848, il s'épanche auprès de Sauvage. Ses mots sont terribles :

« la politique est bien... nauséabonde, avec une chambre inerte, un ministère inerte, un centre-droit qui se rapetisse, une opposition qui se dissout, une majorité qui s'est dissoute, une opinion publique qui ne sait rien, ne veut rien... »

Il parle de « *toute cette mort* », de « *salons hantés par des fantômes* », « *rien n'existe* » et « *je me demande si je ne joue pas mon personnage dans une ronde de revenants* », une « *fantasmagorie* ».

On ne pouvait mieux décrire le climat de fin d'un monde qui régnait alors dans les rangs doctrinaires ⁶².

Davantage que les événements de Février 1848 et l'apparition de la République, ce fut bien l'effondrement de cette monarchie à laquelle il avait attaché sa destinée qui acheva d'abattre Lavergne. Son échec était celui de son protecteur et fidèle ami François Guizot. Éprouvant le dégoût de la politique, il ne se présente pas aux élections de 1849, contrairement à Rémusat qui fut réélu.

Dès le 18 avril 1848, il est évincé du Conseil d'État par suite de la suppression du service extraordinaire, trop lié au fonctionnement du régime de Juillet. Il n'attend pas d'être révoqué de ses fonctions au ministère des Affaires étrangères, et en démissionne. Le 12 septembre 1848, le gouvernement de la République lui octroie néanmoins l'indemnité temporaire de 694,69 francs prévue par le

60 Il était le fils de l'illustre gersois Jean-Charles Persil devenu pair de France, proche de Louis-Philippe et de Guizot, dont il avait été le collègue dans presque tous les gouvernements de 1830 à 1837, et était demeuré son fidèle soutien.

61 Annonçant son mariage à Sauvage, Lavergne, c'est tout lui, écrit parlant de sa future épouse : elle « *a un esprit et un caractère qui me plaisent infiniment, et elle aura un jour une fortune énorme, quelque chose comme 2 millions, outre, immédiatement, une dot de 200 000 francs* ». Une façon de rassurer son créancier...

62 Pasquier s'adressant à Victor Hugo : « *Quelle année que 1847! On y a entendu crouler le vieux monde vermoulu* » (cité par P. Jacomet, *Le Palais sous la monarchie de Juillet, 1830 à 1848*, Plon, 1927).

décret du 2 mai 1848 pour les fonctionnaires n'ayant pas 20 ans de service, ne pouvant bénéficier d'une pension de retraite et qui sont « *réformés par suite de la nouvelle organisation des services* » (*sic*).

Le voici évincé de la fonction publique, sans emploi, ayant perdu toute perspective de carrière, mais non sans ressources grâce à sa femme et à Peyrusse, et aussi, à un niveau bien moindre, grâce au *Journal de Toulouse*. Son amertume s'aggrave bientôt de la disparition cruelle de son beau-fils Charles Persil, encore très jeune, qu'il chérissait à l'égal d'un fils, puis de sa mère qu'il vénérât.

Mais sa puissance de travail et son besoin d'écrire sont intacts, voire stimulés, paradoxalement, par cette Révolution qui a brisé ses rêves de carrière.

La renaissance par l'esprit et l'espoir d'un nouveau

C'est le 1^{er} mai 1848 que paraît dans la *Revue des Deux Mondes* son article consécutif à son séjour en Algérie. Le texte, dans sa manière habituelle, mêle les réflexions politiques, extrêmement originales, et les analyses économiques et sociales, à la description colorée, vivante, précise de l'environnement naturel et humain de ce pays qui le fascine au point d'y retourner à plusieurs reprises en compagnie de son épouse, laquelle d'ailleurs y décédera en 1876.

Qui ne connaît les rapports établis par Tocqueville en 1847 à destination de la Chambre, remarquable document, critique envers Bugeaud, et très visionnaire, mais imprégné d'un fort scepticisme, voulant donner sa chance à la perspective coloniale, en divisant le territoire en quatre parties, avec cet axiome martial : « *notre domination en Afrique doit être fermement maintenue* »⁶³. La perspective de Lavergne est tout autre.

Écrivant sous la jeune République (l'article s'intitule : « *L'Afrique sous le gouvernement républicain* »), Lavergne oppose clairement les « *chimères* » de la colonisation française à ce qu'il nomme « *les réalités* ». Il considère, lui l'orléaniste de pure obédience, que le régime républicain est apte à libéraliser la société dans un cadre égalitaire, spécialement dans ses colonies. Quant au fond, la colonisation est, pour lui, condamnée parce qu'elle « *pèche par la base* », visant à « *l'extermination de la race indigène* ».

Pour l'heure, cependant, et bien qu'il pense que la France a « *autre chose à faire que de s'occuper* » de l'Algérie, il ne propose pas de l'abandonner, dessinant une sorte de protectorat. Il faudrait, selon lui, distinguer les campagnes, laissées aux indigènes, et les villes, laissées aux Européens, s'expliquant longuement sur la logique économique et sociale de cette séparation, laquelle devrait, sur un plan politique, reposer sur « *un régime libéral et protecteur* ». Ces propositions sont vagues, mais c'est le principe, visionnaire, de liberté qu'il convient de retenir, ainsi

63 Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, 3 vol., t. 1, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 2008.

que la valorisation, inattendue de la part de l'ancien collaborateur de Guizot, du régime républicain, laquelle permet d'entrevoir le Lavergne de 1875.

Pour l'heure, force est de constater que sa pensée est comme revigorée par l'établissement de la République, qui n'avait pas encore montré son vrai visage de république coloniale qu'elle allait devenir. Fort intéressant à cet égard est encore son article paru à la même revue sous le titre : « *Libéralisme socialiste. Les écrits de M. Proudhon* », le 15 juin 1848, une semaine avant le début des journées insurrectionnelles. D'emblée, Lavergne se dévoile :

« *Voici un écrivain socialiste qui se distingue... par un profond sentiment de la liberté humaine. Un conservateur de la veille, un malheureux doctrinaire comme moi, est plus prêt de s'entendre avec un tel homme qu'avec beaucoup de gens qui paraissent plus modérés... Oui, comme nous disions autrefois, la véritable, la seule souveraineté réside dans la raison. Voilà M. Proudhon devenu franchement doctrinaire, et je l'en félicite... Quand on en est à ce point, la diversité des institutions politiques n'a pas beaucoup d'importance* ».

Voilà un point de vue qui éclaire l'action future de Lavergne.

D'autant plus que, dans le même article, il développe deux questions essentielles afférentes à la notion de « *gouvernement démocratique* » : le suffrage universel, le crédit.

Le suffrage universel. Il le glorifie de deux manières. D'une part, c'est le refus de la réforme électorale par le régime précédent qui a provoqué sa déchéance, de sorte qu'il faut chercher ailleurs un autre point d'appui contre des révolutions nouvelles : le suffrage universel conservateur. D'autre part, « *grâce à M Ledru Rollin et à ses commissaires* ⁶⁴, ... *la première épreuve n'a pas donné de trop mauvais résultats* ».

Le crédit. Proudhon y voit un remède de nature à métamorphoser le monde. C'est là une vieille idée fixe de Lavergne qui avait envisagé dans sa jeunesse, avec Faucher, de créer une banque départementale à Toulouse, et pour qui le principal résultat qui restera de la Révolution de Février est un progrès dans l'organisation des banques. C'est, là encore, être visionnaire, de la part d'un Lavergne alors féru d'économie politique. Il reviendra dans ses écrits sur ce thème.

Non moins intéressante est la lecture de son article paru dans la *Revue* le 15 juillet 1850, après le retour de Guizot en France, et intitulé : « *Guillaume III et Louis-Philippe* » ⁶⁵. Passionnante sur le plan historique, cette étude qui, par son esprit, doit beaucoup à Guizot, nous intéresse par le regard que porte Lavergne sur l'avenir des institutions, regard singulièrement lucide et prémonitoire. Cet avenir, il ne le voit pas « *dans les voies paisibles et régulières de la monarchie constitutionnelle* » mais il fait l'éloge de la République de 1848, laquelle « *a apporté avec elle sa compensation... Elle a contraint la France à s'avouer qu'elle ne dépendait que*

64 À savoir Cormenin, conseiller d'État, et Isambert, conseiller à la Cour de cassation, ancien avocat aux Conseils.

65 Guillaume d'Orange-Nassau, stathouder [Gouverneur de province dans les Pays-Bas espagnols]. des Provinces-Unies, roi d'Angleterre à la suite de la « Glorieuse Révolution » de 1688, qui eut un règne mouvementé.

d'elle-même. *C'est bien quelque chose* ! Il n'en conclut pas moins par un vibrant hommage à Guizot et à Louis-Philippe : *in cauda flores*. Guizot qui, dès le 21 juillet suivant, à la lecture de l'article, fait part de sa « *satisfaction* » – mitigée – :

« *C'est un esprit fin au service d'un grand sens* ». Soit, sauf qu'« *il est clair que vous ou moi avons raison... Et je me consolerais bien que vous eussiez raison, car il faudra à la démocratie pour faire la république... au moins autant et, selon moi, plus de sagesse et de vertu qu'il n'en faudrait pour ressusciter la monarchie.* »

Le 15 août, il écrit à Lavergne que le roi a été « *infiniment satisfait* » de l'article et en remercie l'auteur. Louis-Philippe meurt le 26 août. Lavergne sera reçu peu après à Claremont par la reine et les princes qui lui expriment leur gratitude, ce qui ne laisse pas de surprendre en regard des critiques portées par Lavergne contre le régime de Juillet. Les princes sauront se souvenir de la fidélité de Lavergne envers leur père, en 1874-1875, une fois acquis l'échec de la fusion.

Cette exaltation intellectuelle ne peut masquer la nostalgie que Lavergne éprouve pour l'action, qui reste le moteur de son existence. Cela se ressent dans sa correspondance du moment avec Léon Faucher, d'autant plus que Faucher, député de la Marne et membre de l'Institut depuis 1849, est le ministre de l'Intérieur proactif, ô combien, de Louis-Napoléon, et le restera, après un intermède, jusqu'au coup d'État.

Le père de l'économie rurale

Un événement va permettre à Lavergne de concilier le travail intellectuel et une ouverture vers une forme d'action par le verbe. En octobre 1848, Cavaignac a créé un Institut agronomique, envisagé déjà sous le régime précédent⁶⁶. Un concours est ouvert pour le recrutement des professeurs de cet institut installé à Versailles, où il comprend à la fois un enseignement théorique et des travaux pratiques sur des terres acquises à cet effet. C'est ainsi que, pendant plus de deux ans, Lavergne va y occuper la chaire d'« *économie rurale* ». Son enseignement assurera sa réputation inégalée de spécialiste incontournable de cette discipline d'avenir. Il y formera des disciples de grand renom. Pourtant, l'institut fut brutalement supprimé par décret impérial du 17 septembre 1858 à l'instigation de Persigny⁶⁷, qui jugeait l'enseignement dispensé « *trop élevé pour nos modestes agriculteurs* ». Lavergne ne pouvait souhaiter plus bel éloge. Cette belle institution,

66 Cet institut est présidé par un agronome de renom, le comte Adrien de Gasparin, pair de France, ami intime de Guizot, et ancienne connaissance de Lavergne du temps où il travaillait auprès de Guizot et de Rémusat lors du premier ministère Molé dans lequel Gasparin détenait le portefeuille de l'Intérieur, et dont Lavergne fera l'éloge historique à la demande, transmise par Guizot, de sa famille (en ligne). Le dernier acte de Gasparin ministre avait été de commander et financer le *Requiem* de Berlioz.

67 Victor Fialin, se disant « vicomte de Persigny », et fait duc par Napoléon III dont il fut le ministre de l'Intérieur. Aux élections de 1863, il organisa la victoire des candidats officiels par tous les moyens déloyaux possibles, dont Lavergne sera victime (v. *infra*). Toutefois, la victoire de Thiers, notamment, entraîna son renvoi par l'Empereur. L'Impératrice ne pouvait le souffrir.

moderne et utile, renaîtra à Paris sous la République en 1876, et Lavergne y sera à nouveau nommé dans sa chaire ressuscitée. L'institution subsistera jusqu'à nos jours.

Lavergne avait défini l'économie rurale « *économie politique au point de vue des intérêts agricoles* ». Il en a posé les méthodes et les bases et lui a donné ses lettres de noblesse, outre son cours non publié, par plusieurs ouvrages fondamentaux. Ayant visité plusieurs fois l'Angleterre, notamment en 1851 avec son ami Ampère à l'occasion de la première exposition universelle au Crystal Palace de Londres, il publie une série de neuf articles dans la *Revue des Deux Mondes*, fondus en 1853 dans ce qui deviendra son maître-livre *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande*⁶⁸, qui connaît un succès immédiat en Angleterre et dans toute l'Europe, jusqu'en Russie. Lavergne y expose en les glorifiant les méthodes, les techniques, l'esprit même qui y préside, ayant conduit à la supériorité écrasante de l'agriculture anglaise (le bail à ferme, l'étendue des terres cultivées, le climat, la quantité de moutons, la production de lait par la bonne utilisation du bétail, l'assolement, peu de cultures appliquées en grand, la dimension des propriétés, le drainage, l'amour de la vie rurale, notamment par l'aristocratie, les institutions politiques, les débouchés, la fiscalité, etc.).

Dès mars 1854, Lavergne est admis comme membre de la Société centrale d'agriculture et de l'ensemble des sociétés équivalentes en Europe. Guizot lui écrit le 20 juillet 1854 que, à la suite de cet ouvrage novateur, unique en son genre, il désire vivement le voir entrer à l'Académie des sciences morales et politiques. Pour l'Académie d'alors, le désir de Guizot est un ordre : il est élu le 30 juin 1855 sur le siège de son ami Faucher, décédé brutalement, dans la section d'économie politique et statistique. Cette élection devrait le réjouir. Mais non : elle « *vient trop tard* », écrit-il à Sauvage. Il traverse alors un moment de découragement et de dégoût provoqué par les épreuves subies depuis février 1848 auxquelles sont venues s'ajouter la mort de sa mère adorée et du jeune Charles Persil, un fils « *selon son cœur* ».

Néanmoins, cette élection lui est bénéfique en ce qu'elle relance ses travaux. L'Académie le charge d'une enquête sur la condition des classes sociales. Cette enquête aboutira en 1857 à un nouvel ouvrage novateur intitulé *L'Agriculture et la population en 1855 et 1856*, paru en 1857⁶⁹, réunissant sept articles publiés par la *Revue des Deux Mondes* portant en particulier sur la paix et le libre-échange, et encore, ce n'est pas son moindre intérêt, sur le déclin de la population.

Ce livre entraînera des débats très vifs. Lavergne y affirme : « *Avec le progrès agricole, tout grandit : la concurrence, l'industrie, la population, la puissance... L'agriculture est la plus immense des industries* ». Mais elle a besoin de bras, et les bras manquent (effets de la guerre de Crimée). Lavergne croise le fer avec Legoyt,

68 Cet ouvrage connu quatre éditions du vivant de l'auteur, la première en 1854, et une cinquième édition posthume en 1882 comportant une notice biographique par Émile Lesage, membre de l'Institut, toutes éditées par Guillaumin et Cie, le grand éditeur de l'économie politique de l'époque.

69 Chez Guillaumin et Cie, comme il se doit.

directeur de la statistique, avec Le Play qui parle de « *décadence* ». Et il rend justice à Malthus, « *un homme de génie... indignement calomnié* ». Le démographe contemporain André Armengaud ⁷⁰, en 1968, lavera Lavergne de l'accusation diabolisante d'être malthusianiste dans le sens vulgaire du mot, le qualifiant au contraire « *un malthusien populationniste* » en ce qu'il prône un accroissement de la population mais à la condition d'avoir créé les conditions du développement des subsistances.

Surtout, Lavergne est le premier à avoir souligné le lien entre déclin démographique et déclin agricole. Lors d'une réunion spéciale de la Société d'économie politique du 5 février 1867 présidée par Hippolyte Passy et consacrée à la dépopulation des campagnes, Lavergne en relativise les conséquences et souligne combien elle est liée autant au manque de capitaux et d'investissements productifs qu'au manque de main-d'œuvre, contrairement à l'Angleterre ⁷¹. En 1876, encore, Lavergne s'affligera de la dépopulation liée à la guerre de 1870 dans une lettre au *Temps* et au *Journal des économistes*, provoquant un nouveau débat très nourri, jusqu'au sein de l'Institut.

En 1857, l'Académie commande à Lavergne une nouvelle étude sur l'influence de la Révolution française sur l'agriculture. Son rapport deviendra, en 1860, un ouvrage aussi considérable que les précédents, intitulé *Économie rurale de la France depuis 1789* ⁷². Homme de 1789 pour qui la Révolution n'est pas un bloc, il montre que les principes nouveaux ont favorisé l'agriculture, de même que la grande loi du 28 septembre 1791 qui a libéré les terres de France. Mais aussitôt il fustige l'esprit de violence et d'oppression qui a caractérisé la période 1792-93, ruinant les espérances de 89. De là, à ses yeux, l'impuissance des révolutions à vouloir changer le monde à leur guise. Cette œuvre est un livre d'histoire et d'humeur. Mais c'est aussi un ouvrage éminemment technique qui se veut utile à l'agriculture de son temps. Il propose ainsi une série de mesures pour rattraper le retard de l'agriculture française et résorber les inégalités entre les régions. Parmi ces mesures, notons-le, la décentralisation qui, depuis sa jeunesse, est chez lui comme une idée fixe.

Lavergne a de la sorte prouvé qu'il est bien, comme le relève Isabel Boussard ⁷³, « *l'un des "pères" de l'école d'économie rurale française* », voire « *le premier économiste rural français* ». Chloé Gaboriaux ⁷⁴ nous apprend que le fondateur de la récente et influente *Gazette des campagnes*, au sujet de laquelle Guizot interroge Lavergne,

70 A. Armengaud, « Doctrines de population au XIX^e siècle. Léonce de Lavergne ou un malthusien populationniste », *les Annales de démographie historique*, année 1968, p. 29-361.

71 Cf. A. Clément, « L'analyse du déclin dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le point de vue des économistes français », *Revue économique* 2015/5 (vol. 66), p. 843; voir également : J. Dupâquier, *Histoire de la population française*, 3. De 1789 à 1914, p. 467 à 699.

72 Ouvrage publié à nouveau chez Guillaumin et Cie, les deux premières éditions en 1860, la troisième en 1865, la quatrième en 1877.

73 Isabel Boussard, « Léonce de Lavergne, un libéral, un des "pères" de l'école d'économie rurale française (1809-1880) », *Cahiers d'histoire* [en ligne], 45-2/2000.

74 Chloé Gaboriaux, « La faiblesse des partis agraires en France : le cas du "parti de l'agriculture" sous le Second Empire », *Politix* 2018/3 (n° 113) [en ligne].

Louis Hervé, estime que Lavergne doit être « *le candidat providentiel du grand parti agricole* », qu'il est « *le Thiers de l'avenir* », approuvé en cela par Hippolyte de Tocqueville, frère d'Alexis et futur sénateur inamovible, le marquis de Vogüe, Paul de Gasparin, fils d'Adrien, Louis Buffet, Raudot, ses épigones Jean-Augustin Barral et Édouard Lecouteux. Toutefois, Lavergne se dérobe car pour lui la cause de l'agriculture doit être défendue sur un terrain neutre au plan politique. De là l'origine du syndicalisme agricole.

En cette année 1860 paraît, avec un avertissement de Lavergne, une traduction, par un ancien élève de Lavergne à l'Institut agronomique, Lesage, du célèbre ouvrage d'Arthur Young, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789*, précédée d'une très éclairante introduction critique par Lavergne⁷⁵. On retiendra cet axiome : « *sans la statistique de tous les jours, l'économie politique, qui est avant tout une science d'observation, est exposée à plus d'un faux pas* ».

C'est l'occasion de souligner que Lavergne fut bien plus qu'un économiste « rural », un économiste tout court, parmi les plus importants de son temps, touchant à tous les domaines de l'économie, tels Hippolyte Passy, Léon Say, Louis Wolowski, beau-frère de son ami Léon Faucher. Tous étaient réunis dans la Société d'économie politique (SEP), créée en 1842 et dont l'organe était le *Journal des économistes*, créé en 1841 par l'éditeur Gilbert Guillaumin, éditeur de Lavergne on l'a vu. Lavergne a publié de nombreux articles dans ce journal. Il a été vice-président de la SEP en 1855, et président en 1876 de la Société statistique de Paris, qu'il avait contribué à fonder avec Michel Chevalier et Wolowski, avec qui il dirigeait le *Journal* de la société.

La statistique était un de ses domaines de prédilection, comme le fut, de longue date, le crédit. Le développement du crédit était, selon lui, une nécessité économique et sociale majeure, ce qui le conduisit parmi les premiers à prôner le financement par le crédit des activités agricoles. Il n'est pas surprenant de le voir figurer parmi 29 fondateurs d'une société de crédit foncier pour le ressort de la cour d'appel de Paris, créée par un décret du 28 mars 1852, abrogé seulement en 1999. On trouve à ses côtés ses amis Louis Wolowski, premier directeur de l'institution, et Léon Faucher, le comte de Gasparin, Hippolyte Passy, surtout les banquiers proches de Napoléon III. Ainsi naquit, avec le concours de Lavergne, le Crédit foncier. En 1875, devenu sénateur, il sera chargé de présider une commission d'enquête sur la question du crédit agricole.

S'agissant de l'économie politique appliquée à l'agriculture, il en était le spécialiste obligé. Pourtant, le 28 mars 1866, un décret ordonne une enquête administrative sur les griefs et les vœux de l'agriculture, à la participation de laquelle il n'est pas convié ! Cette omission est un « *scandale* », lui écrit Guizot. Il est probable qu'elle est la réponse du pouvoir à la candidature libérale de Lavergne aux élections de 1863. Sa riposte est immédiate. Dès le 15 avril 1866, il fait paraître dans la *Revue des Deux Mondes* un article relatif à cette enquête avant même qu'elle ait commencé et qu'il rend vaine en dressant lui-même un tableau

75 À rapprocher de son éblouissante étude historique sur « La société d'agriculture de Paris, son histoire et ses travaux », parue le 1^{er} juin 1859 à la *Revue des Deux Mondes*.

complet du déclin de l'agriculture en France. Puis, l'enquête étant terminée et ses conclusions connues, il publie le 15 novembre 1868 un second article dans lequel, développant ses précédentes conclusions, il en ajoute de nouvelles, parmi lesquelles l'élaboration d'un code rural, très ancienne idée concrétisée par la parution d'un premier livre traitant du régime du sol, établi par le Conseil d'État ⁷⁶.

Retour à la politique

Penser l'économie politique, qui sera consacrée comme science universitaire au sein des facultés de droit en 1878, du vivant de Lavergne, c'était pour lui, de quelque manière, continuer à faire de la politique. La politique restait son grand principe de vie, et comme Rémusat, comme Thiers, comme Guizot peut-être, il n'avait jamais renoncé à revenir au premier plan dans cet univers, sur le plan des idées, voire dans l'action.

Sur le plan des idées, son retour s'est accompli avec le concours, au début involontaire, du régime impérial.

« *Autour du triptyque "ordre, liberté et réformes" se forgea, dans les années 1860, le projet d'une démocratie libérale impériale destinée à réconcilier les Français et à clore l'ère des révolutions* » : ainsi parle Éric Anceau ⁷⁷.

La « *libération* », nous rappelle-t-il, s'accomplit en plusieurs temps, le premier jalon étant le fameux décret du 24 novembre 1860. Éric Anceau l'assimile à un « *coup de théâtre* », une heureuse surprise en tout cas pour les libéraux : pour Rémusat, Thiers, Buffet, Prévost-Paradol, il s'agissait d'un « *tournant* », dont Cassagnac, pourtant, avertissait qu'il ne pouvait être une étape vers le parlementarisme.

Pour Lavergne, ce fut, littéralement, une divine surprise, puisque dans sa brochure intitulée *La Constitution de 1852 et le décret du 24 novembre 1860* ⁷⁸, il place en exergue, sous le titre, ce vers de La Fontaine : « *Prenons ceci, puisque Dieu nous l'envoie* » ⁷⁹. La thèse, très téléologique, de Lavergne est qu'on trouve dans la Constitution de 1852 le socle d'une voie possible vers le parlementarisme dès lors qu'elle est « *vérifiée* » par les réformes induites par le décret. Pourtant, les réformes sont timides : création de ministres sans portefeuille, appellation « conseil des ministres » pour le gouvernement, publicité des séances du Sénat et du compte rendu par la presse des séances du Corps législatif, le droit de discussion et d'amendement soumis à un protocole obscur. C'est peu, mais Lavergne invite le Sénat à en profiter pour se faire juge de la constitutionnalité

76 Il faudra attendre 1958 pour qu'apparaisse le code rural complet que l'on connaît.

77 Dans sa somme sur *L'Empire libéral, tome I : Genèse, avènement, réalisations*, Paris, Éditions SPM, 2017, p. 114 à 118.

78 Publiée en 1860 chez H. Dumineray.

79 Guizot lui écrit le 20 décembre 1860 qu'il est d'accord avec sa devise. En a-t-il saisi la malice ? Ce vers est extrait d'un conte grivois de La Fontaine intitulé *Le Berceau* : il est à double sens. En revanche, Guizot fustige sa défense du suffrage universel, qui n'est « *ni vrai, ni utile* ».

des lois fondée sur les principales libertés issues de 89, qu'il nomme les « *droits précieux* », liberté individuelle, liberté d'expression, liberté de la presse. Ce sont exactement, avant l'heure, « *les libertés nécessaires* » que va réclamer Thiers dans son fameux discours du 11 janvier 1864 devant le Corps législatif.

Lavergne revient en outre sur la question du suffrage universel qui est, selon lui, la loi définitive de la France, de nature à sauver de nouveau le pays. Cette analyse montre que Lavergne est prêt à de nouveaux défis, auxquels Guizot tourne définitivement le dos. Enfin, Lavergne, élève une fois de plus un hymne aux « *droits locaux* » sur lesquels « *devra s'asseoir tôt ou tard notre régénération politique* »⁸⁰.

Lavergne, il n'est pas le seul, se berce d'illusions sur l'évolution du régime impérial, parfaitement résumé par Éric Anceau : « *Napoléon III considérait que la liberté constituait le point d'aboutissement naturel de son régime, mais pas le parlementarisme* ».

Les élections législatives sont fixées au 31 mai 1863. En prévision de ces élections, une « Union libérale » a vu le jour, regroupant les oppositions à l'Empire, sous la houlette de Thiers. N'ayant pas manqué de publier en octobre 1861 dans la *Revue des Deux Mondes* un éloquent portrait du père des doctrinaires, Royer-Collard, Lavergne décide de présenter sa candidature dans la 1^{re} circonscription du Gers, celle d'Auch, et non dans la 3^e occupée par son faux ami Cassagnac, sous la bannière de cette Union libérale, avec l'adoubement de Thiers confirmé par Casimir-Perier.

Lavergne est largement battu par le candidat officiel, Jean Belliard, neveu du maréchal Lannes et préfet du Gers en juin 1848, député depuis 1849. Cet échec, qui fut aussi celui de Rémusat à Toulouse en dépit du soutien du *Journal* de Lavergne, était prévisible : sur 283 candidats élus 248 étaient des candidats officiels, soit 87 %, contre 32 de l'opposition et 15 seulement de l'Union libérale ! Une débâcle pour celle-ci, qui épargne Thiers mais non Rémusat, Montalembert, Barrot, Dufaure, Casimir-Perier, Decazes, Barante, etc. Dans le Gers, les trois circonscriptions sont remportées par les candidats officiels, Belliard, Cassagnac, le comte Frédéric de Lagrange, fils d'un fameux général de Napoléon I^{er}.

Rendu furieux par les procédés déloyaux engagés contre lui par l'administration préfectorale, les mêmes que ceux que Rémusat dénonce dans ses *Mémoires*, Lavergne adresse au Corps législatif une protestation véhémement contre les opérations électorales, et en assure la publicité⁸¹. Elle est naturellement rejetée. Guizot, le 10 juin, lui écrit que son gendre Cornélis de Witt a subi les mêmes avanies : « *L'administration a été extérieurement convenable, sournoisement très active, très hostile, employant partout les faux bruits* ».

Cette expérience pénible qui jette une lumière crue sur la réalité de l'Empire « *libéral* » n'a pas pour effet de distraire Lavergne de ses travaux, dont de nombreux articles.

80 Cet hymne à la décentralisation rejoint la pensée de Rémusat, Tocqueville, Prévost-Paradol.

81 Paris, Impr. de J. Claye, 1863. Thiers, par le truchement de leur ami commun, Casimir-Perier, l'avait encouragé à déposer cette protestation.



*Léonce Guilbaud de Lavergne (1809-1880),
lithographie par Alfred Lemoine, 1865.*

Penser la décentralisation

Surtout, ce nouveau thème abouti, la décentralisation, s'est, dans ces années 1860, emparé des esprits, jusqu'aux entours du pouvoir. Il est majeur chez Lavergne. En 1864, année suivant son échec électoral, Lavergne fait paraître un ouvrage, compilant plusieurs articles de la *Revue des Deux Mondes* qui eut un grand retentissement. Il est intitulé *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*⁸² Dans une importante préface, l'auteur énonce que :

« *Toutes les libertés sont menacées quand les communes et les provinces ne jouissent pas d'une indépendance suffisante* ». Il cite les propos élogieux de Guizot qui pointe « *l'équité dans l'état social, la liberté dans le gouvernement* ». Il y rend loyalement hommage, de surcroît, au travail précurseur mais d'une autre nature d'un auditeur au Conseil d'État, le vicomte de Luçay, en 1857⁸³. De même, il observe que son ami Tocqueville, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, en 1856, a dénigré le fonctionnement de ces assemblées avec une « *grande exagération* ». Il est clair que cela n'altère en rien la profondeur et l'originalité absolue du principe qui gouverne son travail quant au caractère avant-gardiste de cette réforme.

Ces assemblées provinciales ayant compétence propre pour répartir et lever les impôts directs, et pour s'occuper des travaux publics, en toute indépendance, produit des idées de Turgot et de Necker, doivent leur création aux édits de 1787 et 1788 – de là leur caractère éphémère, mais marquant. En sont sortis, avec la suppression des intendants, les 83 départements créés en 1790 par l'Assemblée constituante, modèle de décentralisation salué par un fameux discours de Louis XVI, rappelant qu'il avait cherché à substituer les assemblées provinciales à l'ancienne organisation des provinces. Lavergne invoque ces assemblées pour réclamer de plus larges compétences pour les conseils généraux et municipaux. Il conclut en observant que « *ce n'est pas l'étendue des circonscriptions, c'est l'étendue des attributions qui importe* ».

L'œuvre de Lavergne a convaincu les auteurs de l'ouvrage collectif consacré aux *Grandes Figures de la décentralisation*⁸⁴ de retenir Lavergne parmi celles-ci. Il y côtoie notamment ses contemporains Guizot, Barrot, Louis Blanc, Benjamin Constant, Le Play, Proudhon, Prévost-Paradol, Tocqueville.

Ces *Assemblées provinciales* avaient, en leur temps, confirmé Guizot, dont nul n'ignore l'influence qu'il possédait à l'Académie française, dans l'idée d'encourager Lavergne à se présenter à l'Académie. Il était secondé en cela par Ampère. Lavergne ne pouvait se dérober et fit ainsi acte de candidature en 1867, en compagnie de l'éternel battu Théophile Gautier, sur le siège de Prosper de Barante. Mais quand

82 Ouvrage publié chez Michel Lévy Frères en 1863.

83 *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, Durand, 1857, étude d'organisation administrative ayant fait l'objet d'une réédition en 1871 comportant un éloge de l'œuvre de Lavergne.

84 *Les Grandes Figures de la décentralisation, De l'Ancien Régime à nos jours*, dir. Vincent Aubelle et Nicolas Kada, Berger-Levrault, 2019, 824 pages, spec. p. 506. Cette même année 2019, la conférence d'agrégation d'histoire du droit proposait un extrait de l'ouvrage de Lavergne parmi les sujets proposés aux candidats.

il sut que son ami le père Gratry⁸⁵, également ami de Guizot, avait décidé de se présenter, il eut l'élégance de s'effacer à son profit, et Gratry fut élu, avec le soutien déterminant de Guizot et Dupanloup.

Lavergne n'envisage pas de se représenter, car le mal dont il était atteint depuis plusieurs années avait pris trop d'ampleur. Cette maladie très douloureuse, la goutte, à laquelle Louis XVIII avait succombé, frappait à l'époque presque autant que le choléra. Le duc de Broglie, parmi d'autres, en était atteint, et Guizot lui-même, qui avait lancé un jour à Lavergne : « *N'ayez pas la goutte!* », l'avait héritée de son père, mais sous une forme bénigne.

Au lendemain de la parution des *Assemblées provinciales*, en 1865, est publié le *Programme de Nancy*, auquel adhèrent 62 personnalités libérales de premier plan, parmi lesquelles Lavergne⁸⁶. L'ensemble des lettres adressées par ces personnalités a été annexé à la troisième édition du *Programme*, la même année. De plus, les lois du 18 juillet 1866 et du 24 juillet 1887 étendent les attributions des conseils généraux et des conseils municipaux, conformément aux préconisations de Lavergne dans la conclusion de son livre.

En 1863 avaient eu lieu des conversations entre le comte Walewski et Émile Ollivier en vue de son éventuelle participation au gouvernement. Lavergne en était informé ainsi qu'il résulte d'une lettre du 19 décembre 1863 de Guizot, qui rappelle à ce propos que le seul grand rôle à jouer est celui « *d'homme de gouvernement libéral et sensé* ». Ollivier, après maintes tractations, accepta de former un gouvernement composé de libéraux et d'orléanistes le 2 janvier 1870⁸⁷. On sait que ce gouvernement « *du 2 janvier* » ne dura que sept mois. Lavergne n'y figurait pas, mais le 27 février 1870, le ministre de l'Intérieur d'Ollivier qui mettra fin aux candidats officiels, Napoléon Chevandier de Valdrôme, invite Lavergne à participer à la commission de décentralisation, qu'il vient de créer sous la dénomination « *Commission chargée d'étudier toutes les questions qui se rattachent à la décentralisation* ».

Installée le 3 mars, la commission de décentralisation est la plus importante⁸⁸ des trois commissions extraparlimentaires créées par Ollivier et son gouvernement dans le dessein d'obtenir le ralliement de libéraux, voire de républicains modérés

85 Alphonse Gratry, restaurateur de l'Oratoire, philosophe libéral, expert en conversion des élites (Alfred de Vigny, entre autres, qui lui résista jusqu'au bout!), homme de science et de raison, grand esprit (voir son beau portrait par G. Cuchet, *Une histoire du sentiment religieux au XIX^e siècle*, Cerf, 2020). Un autre ami de Lavergne, E. Quinet (*Du génie des religions*, 1842) l'avait bien perçu : le sentiment religieux au XIX^e siècle a été puissant en s'accroissant aux évolutions de la société. L'amitié unissant Gratry à Lavergne en est une marque, quoiqu'il soit malaisé de cerner la religiosité chez Lavergne, qu'on peut classer, toutefois, parmi les spiritualistes de ce temps (voir Jean-Louis Vieillard-Baron, *Le Spiritualisme français*, Les éditions du Cerf, 2021).

86 Voir la liste de ces personnalités à l'annexe 2 de l'ouvrage de Brigitte Basdevant-Gaudemet, *La Commission de décentralisation de 1870*, PUF, 1973.

87 Lavergne lui adressa un message de félicitations et de soutien le 4 janvier (É. Anceau, *L'Empire libéral*, t. 1 *op. cit.*, p. 442, note 7).

88 Selon Éric Anceau, *L'Empire libéral*, t. 1, *op. cit.*, p. 543.

qui n'avaient pu se faire élire au Corps législatif en 1869, bien que les libéraux aient obtenu près de trois fois plus de sièges qu'en 1863⁸⁹. Composée de 48 membres, outre les secrétaires et secrétaires-adjoints dont 7 avaient voix délibérative, elle était présidée par Odilon Barrot, un nom qui s'imposait, et comprenait nombre de membres ou anciens membres du Conseil d'État, dont Aucoc, Boulatignier et Bonjean, et quelques proches de Lavergne tels Guillaume Guizot ou l'avocat aux Conseils et économiste de renom Charles Dupont-White⁹⁰, voire Paul Louis Target que l'on retrouvera en 1875, Drouyn de Lhuys, Raudot et Prévost-Paradol. Il s'agissait de personnalités de premier plan, libérales pour la plupart, « *assez représentatives* » des élites de ce temps selon Éric Anceau. La commission siégeait au Conseil d'État, alors situé au Palais d'Orsay, quand le Conseil demeurait très critique envers ce système de grandes commissions extraparlimentaires.

Les propositions audacieuses de la commission concernant les institutions inspirèrent les lois de la République à venir (sous peu), mais non le gouvernement Ollivier, qui s'en désintéressa, tout libéral qu'il prétendit être... Lavergne ne sera alors pas étranger à l'adoption de dispositions conformes à ses préconisations de toujours.

L'acte réparateur : faire advenir la République

Le gouvernement du 2 janvier disparaît le 10 août 1870, le gouvernement de la Défense nationale prend les rênes le 4 septembre et les gardera jusqu'au 19 février 1871. Ce même 4 septembre, à l'Hôtel de Ville de Paris, Gambetta « proclame » la République, regardée comme le régime provisoire du pays, *a fortiori* lorsque Thiers, chef du pouvoir exécutif, est désigné Président de la République en août 1871.

Député de la Creuse à l'Assemblée nationale

La France est occupée, mais, sous l'œil de Bismarck, des élections législatives sont organisées le 8 février 1871. Sur 638 députés élus à l'Assemblée nationale, les royalistes l'emportent largement sur les républicains et les bonapartistes, et chez les royalistes les plus nombreux sont les orléanistes (un tiers des sièges). Parmi ces derniers, Lavergne, qui a renoncé, sagement, au Gers et s'est présenté dans la Creuse où, depuis sa propriété de Peyrusse, il s'est forgé une position élevée. Malgré son infirmité, Lavergne rejoint Bordeaux où s'est installée l'Assemblée pour peu de temps, puis Versailles le mois suivant, où il fait l'acquisition d'un hôtel particulier 8, boulevard du Roi, afin d'être proche de l'Assemblée installée

89 Voir Éric Anceau, *ibid.*, p. 542 à 551 ; voir également Brigitte Basdevant-Gaudement, *La Commission de décentralisation de 1870*, *op. cit.*

90 Accessoirement beau-père de Sadi Carnot et surtout centralisateur impénitent, auteur prolifique d'ouvrages de philosophie politique et d'économie, partisan d'une République conservatrice.

dans le château. Dès le 18 février, Guizot avait écrit à l'épouse de Lavergne qu'il était « *charmé de cette élection* », se félicitant de ce que Lavergne puisse exercer sa « *très bonne influence* » sur le groupe de ses anciens amis.

Lavergne intègre la nouvelle commission de décentralisation créée, au sein même de l'Assemblée cette fois, et présidée par un proche de Guizot, Gabriel Moulin, membre de la Commission de 1870. Il en ressort deux lois imprégnées des réflexions de cette précédente commission. La loi du 14 avril 1871 est, il est vrai, presque anecdotique, adoptant seulement le principe, néanmoins important, de l'élection du maire par le conseil municipal, puisqu'il faudra attendre les lois du 28 mars 1882 et du 6 avril 1884 pour que soit mis en œuvre ce principe électif avec l'extension des attributions municipales. Il s'agit surtout de la loi du 10 août 1871 sur le statut du département qui, outre l'extension des attributions du département, consacre l'indépendance de la gestion du conseil général vis-à-vis du préfet par la création de la commission départementale, organe exécutif du conseil. Lavergne s'est opposé dans les débats à Decazes qui prônait la prudence, en rappelant une fois de plus qu'« *Il ne peut y avoir meilleure école pour la liberté politique que la liberté locale* »⁹¹.

Il ajoute que la présidence de la commission départementale ne doit pas être confiée au préfet car « *il ne faut pas confondre unité du pays et centralisation... L'unité qui résulte de l'autorité est une unité factice... L'unité qui sort de la liberté est une unité vivante* »⁹².

Lavergne est élu président de la commission du budget en 1874. Il y sera rapporteur, défavorable, de la proposition relative à l'impôt sur le revenu. Mais c'est dans le domaine constitutionnel qu'il s'investit d'emblée. Membre de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de Charles Rivet, il en accepte le principe comme l'ensemble de ses collègues. Cette « Constitution Rivet » fait l'objet de la loi du 31 août 1871, qui confère à Thiers le titre de Président de la République, pendant tout le temps que durera l'Assemblée, devant laquelle il est responsable, tout en consacrant la responsabilité de ses ministres devant l'Assemblée : la contradiction est patente⁹³. Sur le fond, le caractère provisoire de la République demeure inchangé, sauf le point de vue autoritaire de Thiers : « *La République existe, elle est le gouvernement légal du pays.* » Du coup, l'Assemblée impose à Thiers le fameux « protocole chinois » par la loi du 13 mars 1873, et décide qu'elle ne se séparera pas avant d'avoir statué sur l'organisation des pouvoirs publics et sur les attributions d'une seconde chambre, le gouvernement devant lui soumettre les projets de loi constitutionnelle⁹⁴.

91 Séance du 7 juillet 1871, *JO* du 8 juillet, p. 1842, cité par J. M. Guislin, *La Participation des représentants nobles aux débats décentralisateurs à l'Assemblée nationale (1871-1875)*, PU du Septentrion, 2009. L'auteur intègre Lavergne dans la catégorie des « nobles » ...

92 *Ibid*, séance du 20 juillet 1871, *JO* du 21 juillet, p. 2035.

93 Loi « *bizarre* » selon Joseph Barthélemy, « *absurde* » tranche Jean-Pierre Machelon.

94 Sur la nature nécessairement constituante de l'Assemblée nationale, voir Joseph-Barthélemy et Paul Duez, *Traité de droit constitutionnel*, Dalloz, 1933, p. 9.

Le 24 mai 1873, Thiers est renversé, et Lavergne contribue à sa chute ⁹⁵. Le 20 novembre 1873, l'Assemblée vote l'importante loi qui confie pour sept ans à Mac-Mahon, Président de la République, le pouvoir exécutif, septennat nominatif, non définitif à ce stade, et, en même temps, prévoit la création d'une commission de trente membres « *pour l'examen des lois constitutionnelles* », nommée le 26 novembre. Cette « Commission des Trente », présidée par Batbie ⁹⁶ qui l'avait proposée, ne comprend pas Lavergne parmi ses membres du centre-droit. Elle est dominée par la droite monarchiste, et le centre-gauche y est ultra-minoritaire. Le 16 mai 1874, le gouvernement d'Albert de Broglie est renversé, à la suite d'un projet de loi constitutionnelle qui ne se distinguait pas par sa modernité.

Les propositions de lois constitutionnelles vont alors se multiplier. Il convient de se concentrer sur les deux plus importantes d'entre elles :

1. – Le 15 juin 1874, c'est Auguste Casimir-Perier, du centre-gauche, qui dépose une proposition ainsi libellée : « *Le gouvernement de la République française se compose de deux chambres et d'un président, chef du pouvoir exécutif.* » Auguste Perier, qui a adopté un nom rappelant celui de son illustre père, président du Conseil de Louis-Philippe, a été diplomate sous la monarchie de Juillet. Économiste, député de l'Aube, il est proche de Thiers dont il a été le ministre de l'Intérieur en 1871 et 1872. Et il est lié d'amitié avec Lavergne ⁹⁷, probablement depuis l'appartenance de Lavergne au ministère des Affaires étrangères sous Louis-Philippe. Ces liens joueront un rôle important dans le dénouement de l'histoire constitutionnelle qui nous intéresse ici. La proposition de Casimir-Perier est rejetée le 29 juillet 1874, sur la base du rapport du légitimiste Ventavon, d'ailleurs très perspicace : c'est « *la proclamation de la République définitive* ».

2. – Ce même jour, Henri Wallon, du centre-droit, présente sa première proposition par laquelle, déclare-t-il, il ne proclame pas la République ; mais au fond, « *on pourrait dire qu'elle la fait* » ! Mais cette proposition, mal préparée, tombe mal à propos, et l'Assemblée la repousse à une très large majorité. Toutefois, elle est votée par quelques députés du centre-droit qu'on retrouvera auprès de Lavergne très bientôt.

95 Dans ses *Mémoires* (t. II, 1870-1875, Aux Armes de France, 1961, p. 168), le duc de Broglie rapporte que c'est au domicile de Lavergne qu'il s'est réuni avec « *un certain nombre d'amis* » pour faire tomber Thiers.

96 Anselme Batbie, auditeur au Conseil d'État dans sa jeunesse républicaine, professeur de droit public et économiste de renom, était alors député du Gers dont il était originaire, membre de la droite monarchiste.

97 Leur correspondance inédite manifeste cette proximité (coll. de l'auteur). Il en ressort que Lavergne a œuvré avec constance pour l'élection de Casimir-Perier à l'Institut, mais celui-ci échouera en 1865, battu par Mortimer Ternaux, faute de travaux suffisants ; il sera toutefois élu à l'Académie des sciences morales en 1867, comme membre « libre ». Pour exprimer sa gratitude à Lavergne, il lui offrira un document inestimable, le procès-verbal de l'assemblée de Vizille du 21 juillet 1788, événement annonciateur de la Révolution, qui s'est tenue au château de Vizille devenu propriété de Casimir-Perier grâce à son beau-père Fontenillat ; dans une lettre du 18 février 1865, Casimir-Perier décrit à Lavergne le dramatique incendie qui vient de détruire en partie ce château historique.

Dorénavant, il est clair que l'Assemblée est divisée en deux camps antagonistes : le camp monarchiste qui entend perpétuer le provisoire, majoritaire dans la Commission derrière son président Batbie, et le camp de la République conservatrice, partisan de la « République définitive », inspiré de la monarchie constitutionnelle orléaniste. Ces deux camps recherchent la paix par la stabilité des institutions, contre l'aventure démagogique du bonapartisme toujours actif ou des radicaux de la gauche. Mais pour les partisans d'une république modérée, il est plus que temps d'asseoir ce nouveau régime dans l'intérêt du pays, compte tenu de l'activisme des bonapartistes et des radicaux que l'on craint.

Cela explique que, depuis la chute de Thiers, pour Lavergne, la monarchie constitutionnelle, qui était jusqu'ici sa doctrine, n'est plus envisageable, n'étant pas de nature à tenir tête au désordre démagogique, selon la formule de Rémusat, *a fortiori* depuis l'échec des tentatives de « fusion » monarchique et le renoncement des princes d'Orléans. Il est donc impératif de lui substituer sans tarder la République conservatrice ou modérée. Ce choix, Lavergne l'annonce publiquement en juillet 1874, par une lettre publiée dans *le Temps* et dans le *Journal des économistes*, comme une réponse à l'appel au ralliement adressé par Montalivet⁹⁸ à Casimir-Perier : « *Voyant la monarchie impossible*, déclare Lavergne, *j'accepte la république.* » Déclaration volontairement modérée de ton, quand on sait que cette disposition d'esprit était sienne, on l'a vu, depuis 1848.

Le « groupe Lavergne », un instrument parlementaire au service de l'avenir constitutionnel de la France

Ainsi, en août 1874, se trouvent face à face deux groupes parlementaires, informels mais réels, destinés à s'opposer, et surtout un centre-droit, dont Lavergne est membre, obstiné dans son refus de franchir le pas qui le rapprocherait d'une république dont il a peur. C'est au vu de cette situation inextricable que Lavergne entreprend alors de former un groupe distinct, qui sera nommé par les contemporains et restera dans l'histoire le « groupe Lavergne »⁹⁹.

Ce groupe *sui generis* est définitivement constitué, autant qu'on puisse le déterminer avec précision, en janvier 1875. Il comprend notamment, ce n'est pas l'effet du hasard, des députés issus du centre-droit, ayant voté les propositions de Casimir-Perier et Wallon précédemment citées.

À l'instar de Damien Gros dont l'ouvrage novateur nous a naturellement servi de guide¹⁰⁰, il convient, pour connaître la composition exacte de ce groupe, de

98 Le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur puis de l'Instruction publique et des Cultes sous la Monarchie de Juillet, futur sénateur inamovible.

99 Guizot exprime à Lavergne son regret de « *moment de dissidence avec mes amis* », tout en concluant, d'une manière fort émouvante : « *Adieu, croyez-moi bien affectueusement.* » Cette lettre, en date du 1^{er} août 1874, sera entre eux la dernière : Guizot s'éteint au Val-Richer le 12 septembre 1874.

100 *Naissance de la Troisième République*, PUF, 2014.

se référer aux précieuses indications fournies par Louis Blanc ¹⁰¹, acteur majeur des événements en cause, dont le témoignage est d'autant plus fiable que l'auteur est un des rares républicains à avoir refusé de voter les lois constitutionnelles de 1875 (avec un autre ami de Lavergne, Edgar Quinet). Avec une grande minutie, Louis Blanc n'expose rien qui ne puisse être vérifié quant aux faits qu'il relate. Il recense 30 députés, dont la moitié sont issus du centre-droit, parmi lesquels 4 se sont séparés du groupe Target, dont Target lui-même, les 15 autres provenant du centre-gauche, tous de l'entourage de Casimir-Perier, ce qui ne ressortit pas au hasard : la conjonction Casimir-Perier-Lavergne est évidente, s'expliquant en partie par leurs liens amicaux déjà cités.

Symboliquement, le ralliement de Target à Lavergne est important ¹⁰², même s'il n'a pu débaucher que trois de ses partisans. De même, Antonin Lefèvre-Pontalis, ancien auditeur au Conseil d'État, le vicomte Gabriel d'Haussonville ¹⁰³, Louis de Ségur, gendre de Casimir-Perier ¹⁰⁴, et, bien sûr, Henri Wallon ¹⁰⁵. Un membre de ce groupe, très proche de Lavergne, va jouer un rôle très actif dans les événements à venir. Il s'agit de Victor Luro, avocat aux Conseils, député du Gers comme son collègue et ami Batbie, comme lui natif de Seissan, commune de ce département.

Quelle est la finalité de ce groupe ? Elle est simple et logique : hâter l'avènement de la République et en finir avec les palinodies pusillanimes du centre-droit. Quel en est l'esprit ? Nullement, comme l'a montré Damien Gros, créer une conjonction des centres, le centre-droit demeure très majoritairement hostile à la République. Il ne s'agit donc pas d'une stratégie politique à proprement parler, mais de manière empirique, par un effet de l'arithmétique de rassembler un nombre suffisant de députés des deux centres aptes à s'entendre autour d'une proposition d'organisation des pouvoirs publics se référant à la République, dans le dessein partagé de la faire advenir.

Derrière cette opération, Damien Gros croit voir « *l'influence* » de Rémusat. Nous nous permettons de ne pas partager cette hypothèse. L'influence de Rémusat, trop proche de Thiers ¹⁰⁶, était de longue date en berne, spécialement auprès de Lavergne. Au reste, si elle avait existé, Rémusat n'aurait pas manqué, dans ses

101 Dans sa très éclairante *Histoire de la Constitution du 25 février 1875*, publiée de son vivant, G. Charpentier, 1882, spéc. p. 108 et s. : « *Au premier rang des hommes dont l'évolution appuya celle de M. Wallon, il faut mettre M. Léonce de Lavergne.* »

102 Paul-Louis Target, petit-fils du constituant, ancien auditeur au Conseil d'État, diplomate, gendre de Duvergier de Hauranne et beau-père de Buffet, est une personnalité marquante de ce nouveau groupe, sans en être le leader.

103 Son père était le gendre du duc Victor de Broglie et se trouvait par-là propriétaire du château de Coppet.

104 Casimir-Périer avait, en son temps, donné à Lavergne la primeur de la nouvelle du mariage de sa fille.

105 Historien de renom (l'esclavage, dont il souhaitait l'abolition, Jeanne d'Arc...), catholique fervent, « *une intelligence asservie aux choses du passé* », selon Louis Blanc (*op. cit.*, p. 105).

106 Dont il sera un efficace ministre des Affaires étrangères de 1871 à 1873, pour obtenir l'évacuation définitive de l'occupant ennemi en mars 1873.

Mémoires, de mettre en avant cette influence. Au contraire, il dit de Lavergne qu'il était « *le seul qui vît sérieusement les raisons de former cette nouvelle alliance* » de parties des deux centres, lui ayant déclaré que, « *lorsqu'il faisait une ouverture en ce sens dans les réunions du centre-droit, il était accueilli par un silence glacial, et ne pouvait compter sur aucun prosélyte* »¹⁰⁷. Or Lavergne seul a fini par convaincre, au centre-droit, douze prosélytes de former sous sa houlette une telle alliance, laquelle a été permise par le concours décisif de ses deux amis du centre-gauche, Casimir-Perier et Léon Say.

La personnalité de Lavergne, son passé, sa réputation, ses liens personnels avec des députés de toutes tendances, son esprit d'indépendance dans la loyauté, l'évolution de sa pensée, tout le désignait pour devenir l'initiateur et le maître d'œuvre d'une manœuvre parlementaire exécutée avec autant de souplesse que de détermination, en l'absence de partis politiques structurés.

Revenons au déroulement chronologique des événements, depuis l'ajournement de ses travaux par l'Assemblée le 30 novembre 1874. Les républicains réclamaient la reprise des travaux au 24 décembre ! L'Assemblée décide de les reprendre à partir du 5 janvier 1875, afin, selon Albert de Broglie, de ne pas troubler les affaires commerciales¹⁰⁸. Cette « trêve » annonçait des lendemains historiques. Mais ceux-ci commencent plutôt mal, les 21 et 22 janvier 1875.

À cette date, la commission des Trente, sous la présidence active de Batbie, présente un projet commun sous le nom de « *ventavonat* » en raison du nom du rapporteur légitimiste Ventavon. Il s'agit de rester dans le provisoire en confortant les pouvoirs de Mac-Mahon. Toutefois, les groupes de gauche et de droite étant divisés votent majoritairement pour une deuxième délibération des projets constitutionnels de la Commission ; cette délibération commence le 25 janvier 1875 avec l'examen d'un amendement présenté par Édouard Laboulaye, lequel établit une République constitutionnelle comprenant deux chambres et un président. Mais Laboulaye est membre du centre-gauche, et il est isolé.

Or pour Lavergne et son groupe nouveau-né, pour assurer son succès, l'initiative ne doit pas venir de la gauche républicaine mais du centre-droit orléaniste rallié à la République. C'est la philosophie fondamentale de ce groupe, la seule qui fût de nature à entraîner la totalité des 15 membres qui, dans ce groupe, appartiennent au centre-droit. Laboulaye ne l'a pas compris, si bien que son amendement est rejeté, bien que quatre membres du groupe Lavergne issus de ce centre-droit aient cru devoir le voter¹⁰⁹. Au moins la preuve était ainsi faite que le temps était venu d'agir autrement.

Quatre jours plus tard, le 29 janvier 1875, Henri Wallon, désormais inscrit au groupe Lavergne, et agissant dans ce cadre, dépose un nouvel amendement, qui diffère peu des propositions de Casimir-Perier et Laboulaye. Il dispose en effet : « *Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le*

107 Ch. de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, t. 5, p. 509 et 510.

108 Duc de Broglie, *Mémoires*, p. 329 ; c'est l'origine de ce que la presse d'alors nomme : « *la trêve des confiseurs* », formule qui a fait florès.

109 À savoir Lavergne, Luro, Babin-Chevaye, Clapier.

Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale ». C'est là, de façon éclatante, le régime définitif de la République, avec un Sénat.

Wallon s'exprime difficilement, dans un brouhaha qui couvre ses faibles paroles, et paraît sur le reculir : « *Je ne proclame rien, je prends ce qui est. J'appelle les choses par leur nom.* » Mais cette fois il n'est plus isolé, et tout démontre, c'est d'ailleurs l'opinion des témoins de l'événement, que Wallon et Lavergne se sont accordés sur une base d'action commune avec les membres du groupe issus des deux centres, activement soutenus par Casimir-Perier¹¹⁰. De fait, pour la première fois unis, les douze membres du centre-droit membres du groupe Lavergne votent, avec les membres du groupe issus du centre-gauche entraînant la gauche républicaine avec tout le centre-gauche, pour l'amendement, quand les membres du centre-droit non-membres du groupe votent tous contre l'amendement, tel leur chef le duc d'Audiffret-Pasquier qui avait annoncé un vote favorable et s'est rétracté¹¹¹, et de même les onze membres de l'ancien groupe Target non ralliés à Lavergne, soit les trois-quarts de cet ancien groupe. Ceci réduit à néant la thèse retenue par certains historiens contemporains qui persistent à attribuer au groupe Target un rôle décisif dans l'adoption de l'amendement¹¹².

Il est hors de doute que c'est bien le groupe « Lavergne-Wallon », nommé ainsi pour éviter que Wallon soit rejeté dans l'ombre, qui a, ce 30 janvier 1875, permis à la République d'obtenir enfin son régime constitutionnel définitif, à une voix de majorité comme nul ne l'ignore, l'ensemble des lois constitutionnelles étant définitivement adoptées le 25 février 1875, avec une cinquantaine de voix du centre-droit et toutes celles du groupe Lavergne, sauf Cottin, défavorable à l'existence d'une seconde chambre.

Exceptée la responsabilité solidaire des ministres devant les chambres, marqueur fondamental du caractère parlementaire de cette République, adoptée sans scrutin nominatif, le groupe Lavergne a ensuite continué de jouer son rôle dans l'adoption de l'ensemble de ces lois, votant, sauf Cottin à cause de l'accord obligatoire du Sénat, pour le droit de dissolution, également pour les pouvoirs importants et rappelant la Constitution de 1958, attribués au Président de la République, et pour cause puisqu'il s'agit d'un article additionnel présenté par deux membres du groupe, au nom de celui-ci.

Restait le sujet le plus délicat, la composition du Sénat.

110 Voir notamment le récit de Louis Blanc, *op. cit.*, p. 108, au sujet de cette entente, et p. 109 : « *Le groupe Lavergne tient en ses mains le sort de la France* ». C'est encore le point de vue de Gabriel Hanotaux, premier historien d'importance pour la période et qui en a connu les acteurs (*Histoire de la France contemporaine*, III, *La Présidence du maréchal de Mac-Mahon, La Constitution de 1875*, 1903, Ancienne librairie Furne, Société d'Édition contemporaine, p. 167 et s.). De même, le très bien informé et lucide vicomte de Meaux, dans ses *Souvenirs politiques, 1871-1877*, *op. cit.*, p. 241.

111 Rémusat le présente dans ses *Mémoires* comme « *le plus irrésolu et le plus versatile des hommes* » (*Mémoires de ma vie*, t. 5, *op. cit.*, p. 510).

112 Notons, en revanche, que les princes d'Orléans se sont rapprochés de Lavergne et de son groupe.

Cette ultime question a suscité plusieurs débats successifs, très confus. Une seule certitude : personne ne veut de la proposition de la commission des Trente. C'est alors que le député des Landes, Pascal Duprat, de la gauche républicaine, propose l'élection des sénateurs au suffrage universel. Grâce à l'union des gauches et des bonapartistes, son amendement est adopté. Lavergne n'a pas voté contre, lui qui avait naguère vanté les vertus démocratiques du suffrage universel, mais il n'a pas voté pour car il ne pouvait se dissocier totalement de son groupe, opposé dans son ensemble à l'amendement. Ce vote du groupe Lavergne suscitera une remarque amère de Louis Blanc à l'encontre de ce groupe « *qui devait être plus tard désigné à la reconnaissance du pays comme ayant décidé de l'adoption des lois constitutionnelles* »¹¹³.

On aurait tort, cependant, de juger surprenant ce vote des membres du groupe Lavergne défavorable au suffrage universel pour l'élection du Sénat. Issus du centre-droit orléaniste, ils ont certes adhéré à la République, sincèrement et non par esprit de résignation, mais à une République conservatrice supposant un exécutif puissant, une chambre limitée et une chambre haute composée autrement que celle-ci, « *conservatrice par sa composition* »¹¹⁴.

Mais leur vote ayant entraîné de fait un blocage procédural, ils furent les premiers à vouloir y mettre fin, suivis en cela par la majorité de l'Assemblée, sauf les extrêmes, le spectre de la radicalisation étant dans toutes les têtes. Il y eut donc une volonté générale de parvenir à un accord. Une sorte de légende dorée veut qu'un tel accord ait été conclu entre deux personnages beaux-frères, le duc d'Audiffret-Pasquier, qui avait précédemment rejeté la République, pour le centre-droit, et Casimir-Perier pour le centre-gauche, lors d'une entrevue dans le jardin commun de leurs hôtels particuliers des Champs-Élysées construits par leur commun beau-père, le banquier Fontenillat.

La vérité est que l'un et l'autre avaient ouvert leurs deux hôtels à plusieurs représentants des deux centres et aussi à des membres du groupe Lavergne, parmi lesquels l'inévitable Henri Wallon. Du centre-gauche, on est sûr qu'était présent, avec Casimir-Perier, Léon Say, autre ami de Lavergne. Ceci permet à Louis Blanc de conclure avec justesse que :

*« la Constitution du 25 février ne fut pas même le résultat d'un compromis entre les gauches et les deux centres, le compromis eut lieu entre le centre-droit et le centre-gauche par l'intermédiaire du groupe Lavergne. À lui fut confié d'un commun accord le soin de formuler les propositions qui seraient jugées acceptables au point de vue d'un compromis, et de lui, par conséquent, de lui seul dépendit la destinée des lois constitutionnelles »*¹¹⁵.

113 L. Blanc, *Histoire de la Constitution du 25 février 1875*, op. cit., p. 118.

114 Gabriel de Broglie, *L'Orléanisme : la ressource libérale de la France*, Perrin, 1981, p. 354.

115 Louis Blanc, op. cit., p. 170. Cette relation est confirmée par un autre témoin de confiance, le vicomte de Meaux, légitimiste libéral, ministre de l'Agriculture et du Commerce dans les gouvernements du 16 mai, dans ses *Souvenirs politiques, 1871-1877*, Librairie Plon, 1905, p. 241.

La proposition de compromis rédigée par Wallon stipulait : « *Le Sénat se compose de membres ; 225 sont élus par les départements et les colonies, et 75 élus par l'Assemblée nationale* ».

Le centre-gauche, réuni salle Nadar à Paris, autour de Casimir-Perier, adopte le projet à l'unanimité, et de même le groupe Lavergne, réuni au domicile d'Antonin Lefèvre-Pontalis. Quant à la gauche républicaine, réunie quant à elle à Versailles dans la salle des pas perdus de l'Assemblée, et informée par le centre-gauche du résultat des transactions, elle décide à son tour, entraînée par Gambetta, de voter pour la proposition, à l'exception de Jules Grévy.

Peut-on, dans ces conditions, parler, comme le fait Damien Gros, du « *triomphe de la conjonction des centres* » ? Peut-être, mais alors dans une mesure relative. En effet, le centre-droit demeure divisé en deux moitiés pratiquement égales, comme précédemment : l'on n'a donc pas, dans ce cas, progressé dans la voie d'une conjonction des centres. Audiffret-Pasquier n'a rien changé, à part lui-même. En revanche, le centre-gauche, et la gauche républicaine derrière Gambetta, ont voté massivement pour l'amendement Wallon *bis*, afin d'en finir, faisant ainsi advenir une République constitutionnelle modérée, laquelle reste rejetée obstinément par une grande partie du centre-droit et par la droite, quand le groupe Lavergne, qui est celui de Wallon, a adopté à l'unanimité de ses membres la proposition de leur ami. La conjonction, par conséquent, ne se constate, à nouveau, que dans l'action de Lavergne et de son groupe qui, rappelons-le, « *touchait au centre-droit d'un côté et de l'autre au centre-gauche* », comme le rappelle Louis Blanc, et ce dans l'esprit du précédent amendement Wallon.

Le 24 février 1875, la loi relative au Sénat est adoptée dans son ensemble par l'Assemblée :

- sans débat en ce qui concerne l'inamovibilité des sénateurs élus par l'Assemblée ;
- par le centre-gauche et la gauche républicaine, à l'exception de Louis Blanc et de ses trois amis, dont Edgar Quinet ; sauf Cottin ;
- en revanche, si 76 députés du centre-droit (en ce compris les 15 du groupe Lavergne), ont émis un vote favorable, 48 de leurs collègues irréductibles du centre-droit ont voté contre, 12 d'entre eux s'abstenant.

Dès lors, la loi constitutionnelle relative à l'organisation des pouvoirs publics pouvait être adoptée le 25 février 1875. C'est à l'évidence un succès pour Lavergne et son groupe. Membre actif de ce groupe, Victor Luro fait alors observer à la tribune que, systématiquement mise en minorité par l'Assemblée, la commission des Trente s'est disqualifiée. Et Batbie ne peut mieux faire qu'annoncer la démission de la commission. Une nouvelle commission est nommée les 25 et 30 mai, dont la présidence échoit naturellement à Léonce de Lavergne, en dépit de l'aggravation continuelle de son état de santé. Et c'est au domicile de Lavergne que, comme allant de soi, se réunissent, le 26 mai, Gambetta, Jules Ferry et Ricard, délégués de la gauche, d'un côté, Voisin et Beau, délégués du groupe Lavergne, de l'autre, aux fins de s'entendre sur la composition de la commission. Un accord se fit qui donnait une majorité relative aux droites comprenant le groupe Lavergne. Mais, en fin de compte, l'Assemblée renverse cette majorité en attribuant 7 membres à la gauche et à l'Union républicaine, parmi eux Jules Simon et Jules Ferry, vice-président, 12 membres du centre-gauche, dont Laboulaye, vice-président,

Ernest Picard, Christophle (avocat aux Conseils), Waddington, de Marcère ; 7 membres du groupe Lavergne, proportionnellement les plus nombreux, dont Lavergne, président, et Luro ; enfin, 4 membres seulement du centre-droit et de la droite, dont le légitimiste Sacase, conseiller à la cour de Toulouse, ami proche de Sauvage et de Lavergne.

Louis Blanc pouvait écrire que « *les gauches étaient donc maîtresses du terrain* »¹¹⁶. Pourtant, c'est bien une République conservatrice constitutionnelle qui a été établie par des hommes venus notamment du centre-droit orléaniste, mais ces hommes étaient devenus des « *républicains sincères* », selon le mot de Laboulaye, des républicains du jour présent qui ont « *fait la république à force de modération, de sagesse, de concessions* »¹¹⁷. Les chefs de la gauche républicaine ont compris le profit que celle-ci pourrait en retirer, et nul mieux que Gambetta dont le discours de Belleville du 25 avril 1875 est un modèle d'intelligence politique :

« *Il pourrait bien se faire que cette Constitution... offrît à la démocratie républicaine le meilleur des instruments d'affranchissement et de libération qu'on vous ait mis entre les mains* » ;

S'agissant du Sénat : « *Quel admirable instrument d'ordre, de paix, de progrès démocratique cette intervention de l'esprit communal dans le règlement des grandes affaires politiques peut procurer à la France... Il en sortira le Grand Conseil des communes françaises.* »

La mainmise de la gauche sur les assemblées parlementaires ne faisait que commencer à l'intérieur de ce nouveau cadre constitutionnel. Le premier acte marquant en fut l'élection des 75 sénateurs inamovibles prévus par l'article 7 de la proposition Wallon. Pour cette élection, Gambetta, qui n'était plus l'homme de la conciliation qu'il avait été lors des votes des lois constitutionnelles en février, mais déjà celui de la « République des républicains », voulait abattre le centre-droit. Il fit alliance avec les légitimistes et les bonapartistes contre les orléanistes qui avaient présidé à l'esprit des lois.

Jean-Marie Mayeur pouvait ainsi observer que « *Le Sénat acceptait à la fois la lecture parlementaire des lois de 1875 et l'entrée inéluctable dans la "République des républicains"* »¹¹⁸. Albert de Broglie pouvait écrire que « *ce fut le cheval de Troie introduit dans les remparts de la Constitution* ».

Lavergne participait des deux faits. Proposé par la gauche, il fut élu par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1875, faisant partie des 75 premiers sénateurs inamovibles élus entre le 9 et le 21 décembre 1875, en même temps que ses amis de son groupe Wallon, Luro, Baze¹¹⁹.

116 Louis Blanc, *Histoire de la Constitution du 25 février 1875*, op. cit., p. 233.

117 Damien Gros, op. cit., p. 262.

118 Les ouvrages de J.-M Mayeur sont précieux pour l'histoire de la période : *La Vie politique sous la III^e République, 1872-1940*, Seuil, 1984 ; *Les Débuts de la III^e République, 1871-1898*, Seuil, 1995 ; et bien sûr *Les Immortels du Sénat, 1875-1918*, dir. J.-M. Mayeur et A. Corbin, Publications de la Sorbonne, 1995, avec la notice sur « Lavergne », p. 383.

119 Jean Baze, député en 1849 fut, avec Panat, un des trois questeurs opposés au coup d'État en 1851.

Rappelons que la République voulut, sous le ministère de Dufaure, l'honorer en le nommant le 9 octobre 1876 dans la chaire d'économie rurale de l'Institut agronomique récemment rétabli, puis professeur honoraire à cet Institut le 23 mai 1879.

Le 25 mars 1877, le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement dirigé par Jules Simon, le désigna pour prendre part aux prochaines conférences relatives aux négociations en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne, destiné à remplacer le mal-aimé traité de 1860. Lavergne devait intervenir en qualité de commissaire du Gouvernement français aux côtés de deux conseillers d'État en service extraordinaire, Jules Ozenne et Léon Amé. Mais ces négociations ont avorté, l'Angleterre ne voulant pas de ce traité.

Le dernier acte public de Lavergne fut son combat contre Mac-Mahon aux côtés des 363 le 16 mai 1877, qui l'ancra symboliquement dans la « République des républicains ».

Le gouvernement du 16-Mai dirigé par Albert de Broglie, qui fit preuve d'ouverture, lui proposa le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, l'ambition de sa vie. Mais il refusa pour des raisons de santé ¹²⁰, cette très longue et pénible maladie ne lui permettait plus de remplir des fonctions gouvernementales (déjà il devait se faire transporter en fauteuil dans l'enceinte de l'Assemblée puis du Sénat).

De cette maladie, il mourut le 19 janvier 1880, quatre ans après son épouse, cinq ans après Rémusat, six ans après Guizot. Il avait 71 ans. Faute d'héritier, il légua une importante partie de sa fortune à la Société nationale d'agriculture et à la Société des agriculteurs de France dont il était membre, ainsi qu'au département de la Creuse. Son ami Léon Say avait réuni un comité, sous la présidence du grand chimiste Jean-Baptiste Dumas, dans le but d'honorer sa mémoire par l'érection d'un monument. Ce fut Alfred Lanson, sculpteur officiel de la République, qui fut chargé d'édifier sa statue en pied. Destiné à la ville de Guéret, le monument fut refusé par la municipalité qui jugeait Lavergne « réactionnaire », alors même que dans le comité figurait l'illustre Creusois d'extrême-gauche, Martin Nadaud ! ¹²¹ Voilà comment la statue de Lavergne vint orner le jardin de l'Institut agronomique, rue Claude-Bernard, à Paris, jusqu'à l'été 2022 où elle déménagea vers le nouveau site d'AgroParisTech (campus Agro Paris-Saclay). Elle avait été inaugurée en juin 1888 par le journaliste républicain Jules Viette ;

120 Le ministère échoit au comte de Meaux. Sur la proposition du duc de Broglie à Lavergne, voir ses *Mémoires* précités, p. 295.

121 Martin Nadaud, ouvrier maçon et franc-maçon, député socialiste de Bourgueuf, proche de Gambetta qui l'avait nommé préfet de la Creuse en septembre 1870, ami de Louis Blanc et de George Sand.



Statue en bronze représentant Léonce Guilhaud de Lavergne (1809-1880) par le sculpteur Alfred Lanson (1851-1898), inaugurée le 22 juin 1888 à l'Institut d'agronomie à Paris.

le ministre de l'Agriculture. Léon Say ¹²² fit un discours dans lequel il dressait de lui ce portrait très juste :

« Léonce de Lavergne était un caractère droit, un écrivain de premier ordre, une intelligence hors ligne... Il y avait du paysan dans ses yeux et dans sa bouche, mais toute sa personne n'en formait pas moins un ensemble très séduisant de force, de bonté et même de grâce... Sa pensée était toujours en activité, ... elle se commandait à elle-même, et elle s'appliquait à des objets élevés... Il avait conquis l'estime et l'amitié de deux hommes supérieurs, M. de Rémusat et M. Guizot, ... qui l'ont compris les premiers. »

Ajoutons ce jugement éclairant de Guizot, dans une de ses correspondances : *« Vous avez à la fois l'esprit libre et l'instinct de l'esprit public. Vous pensez par vous-même sans vous isoler. »*

Est-il permis d'ajouter que Lavergne était un esprit universel, à la fois et en même temps historien, géographe, économiste et statisticien, agronome, pyrénéiste ¹²³, linguiste polyglotte ¹²⁴, sociologue, philosophe, critique d'art et critique littéraire, excellent écrivain lui-même, politologue et constitutionnaliste.

122 Léon Say (1826-1896), petit-fils de Jean-Baptiste Say, lié aux Cheuvreux, économiste, président de la Société d'économie politique, président du Sénat, ministre des Finances à plusieurs reprises, exécuteur testamentaire de Victor Hugo, académicien, personnage emblématique de la République des républicains et du grand bourgeois protestant, républicain modéré, ami très proche de Lavergne

123 Lavergne avait, écrit E. Cartier, un sentiment très vif de la nature, mais une nature *« arrangée »*.

124 Il parlait couramment plusieurs langues, notamment le castillan et l'italien (il avait traduit l'œuvre du poète italien Monti), voire l'occitan (il était, avec Lamartine, un des « parrains » littéraires du poète occitan Jasmin, célèbre en son temps).

C'était aussi une intelligence ouverte, perpétuellement préoccupée de l'avenir, par-dessus tout, un homme d'amitié, de sociabilité, de fidélité, à lui-même et aux autres, à ses origines méridionales enfin.

Conservateur libéral par nature, il a su fusionner en sa personne l'orléanisme constitutionnel et la République modérée, laquelle fit carrière sous l'abri sûr qu'a constitué la Constitution de 1875.

Dans son étude sur Royer-Collard, Lavergne cite cette formule du grand homme qui permit à Guizot de devenir ce qu'il fut : « *la modération est une vertu éminente que la politique emprunte à la morale* ». Vertu exigeante si l'on en croit Mona Ozouf dans la conclusion de son beau portrait de Jules Ferry ¹²⁵ : « *Le destin amer de Jules Ferry nous rappelle opportunément l'héroïsme qu'il faut pour être modéré.* » Plus modestement il y faut en tout cas le courage et l'obstination dont Lavergne sut faire montre à chaque étape de sa singulière existence.

125 Mona Ozouf, *Jules Ferry*, Bayard-BNF, 2005, p. 65; réimp. *Jules Ferry, la liberté et la tradition*, 2014, Gallimard.